



MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

BUREAU DE STRATEGIE ET DE DEVELOPPEMENT

(SNDR) DEUXIEME GENERATION

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE EN GUINEE

Mars 2024

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	9
2. CONTEXTE DE LA RIZICULTURE GUINEENNE	11
2.1. Potentiel agroécologique	11
2.2.1 Revue du cadre politique et institutionnel	13
a) Cadre politique	13
b) Revue du cadre institutionnel et organisationnel	14
2.2.2 Agriculture et emploi en Guinée	14
2.2.3 Le genre dans la filière riz	15
2.2.4 Dynamique de la production du riz, des superficies, des rendements et des importations	16
Le tableau n°1 présente les statistiques de production du riz de 2005 à 2023.	18
2.2.5 Le statut de la qualité du riz de Guinée	20
2.2.6 Transformation du riz en Guinée	20
2.2.7 La structure du marché et commercialisation du riz	21
a. Le marché du riz en Guinée	21
b. Commercialisation du riz en Guinée	21
2.2.8 Les acteurs clés	22
2.2.9 L'avantage comparatif de la production du riz national	23
2.2.10 Interventions principales dans la filière riz	23
3. Alignement, VISION ET OBJECTIF DE LA SNDR2	25
3.1. Alignement de la SNDR avec les Politiques et stratégies agricoles	25
3.2. Vision	25
3.3. Objectifs de la SNDR2	26
3.4. Les objectifs quantitatifs de la stratégie sont les suivants :	26
4. AXES STRATEGIQUES DE LA SNDR2	27
4.1. Axe Stratégique 1 : Amélioration du Cadre organisationnel de la filière	27
4.1.1. Agence Nationale de la Riziculture en Guinée (ANRG)	27
4.1.2. Conseil d'Administration de l'ANRG	27
4.1.3. Cadre National de Concertation	28
4.1.4. Comité Régional Chaîne de Valeur Riz	29
4.1.5. Appui à la mise en place d'une interprofession de la filière riz	29
4.2. Axe Stratégique 2 : Amélioration durable de la productivité	30
4.2.1. Amélioration de l'accès aux semences certifiées	30
4.2.2. Accès aux engrais	32
4.2.3. Aménagements et infrastructures de production	33
4.2.4. Développement de la mécanisation	36
4.2.5. Recherche et diffusion de technologies	37
4.3. Axe stratégique 3 : Amélioration du traitement post-récolte et de la commercialisation	38
4.3.1. Amélioration de la transformation	38
4.3.1.1. Amélioration des technologies d'étuvage et de décorticage du riz	38
4.3.1.2. Construction des mini-rizeries	39
4.3.2. Amélioration du conditionnement et de la compétitivité	39
4.3.3. Désenclavement des grandes zones de production rizicole	40

5. PLAN DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNEL ET FINANCIER	41
5.1. Ciblage géographique	41
5.2. Planification opérationnelle	42
5.3. Planification financière	44
5.4. Mécanisme de financement	46
5.5. Suivi-évaluation de la SNDR2	47
5.6. Gestion des risques	48
5.7. Impacts et Durabilité	50
5.7.1. Impacts	50
5.7.2. Durabilité	50
6. CONCLUSION	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des variétés à utiliser pendant la 1 ^{ère} année de la SNDR2	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2: Besoins de semence de la SNDR2.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3: Intrants et coûts	33
Tableau 4 : Périmètre à réhabiliter et à aménager	34
Tableau 5 : Périmètre à réhabiliter et à aménager	35
Tableau 6 : Coût de la SNDR2.....	35

Abréviations et acronymes

ACA	Agence pour la Commercialisation Agricole
ACORH	Amélioration des Capacités des Organisations des Filières Riz et Huile de palme
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'ouest
AFD	Agence Française de Développement
AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
ANPROCA	Agence Nationale pour la Promotion Rurale et le Conseil Agricole
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
ARI	Initiative Africaine sur le Riz
BAD	Banque Africaine de Développement
BADAM	Banque pour le Développement Agricole et Minier
BID	Banque islamique pour le Développement
BSD	Bureau de Stratégie et Développement
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CEDEAO	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CONEG	Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
CRG	Crédit Rural de Guinée
CRV	Chaîne de Valeur Riz
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNPR	Direction Nationale des Pistes Rurales
DPDRE	Direction Préfectorale de Développement Rural et de l'Environnement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DYNAFIV	Projet de Dynamisation des filières vivrières
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GRET	
IMF	
IRAG	
LPDA	

LPDE	Groupe de Recherche d'Etude et de Technologie
MAE	Institutions de Micro finance
MGE	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
NEPAD	Lettre de Politique de Développement Agricole
Nerica	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
ODRIK	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
OMD	Maison Guinéenne de l'Entrepreneur
PACV	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PDDAA	New Rice for Africa
PADER-HG	Opération pour le Développement de la Riziculture à Kouroussa
PASAL	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAPR	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
PDRI-GM	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDRS-II	Projet de Développement Rural de la Haute Guinée
PNIR	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PNDA	Plan d'aménagement des Plaines Rizicoles
PNSA	Projet de Développement de la riziculture irriguée en Guinée Maritime
PSSA	Projet de Développement de la Riziculture à Siguiri (2 ^{ème} phase)
PTF	Programme National d'Infrastructures Rurales
RGTA	Politique Nationale de Développement Agricole
SIM	Projet National des Services Agricoles
SARA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
SCAC	Partenaires Techniques et Financiers
SNSA	Réseau Guinéen pour la Traction Animales
SNSA	Système d'Information sur les Marchés
UBM	Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs et d'Agricultrices
PTF	Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)
RGTA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
	Service National de Statistiques Agricoles

RESUME EXECUTIF

En Guinée, le riz constitue l'aliment de base de la population. Sa production a connu une hausse significative sur la période de 2008 à 2018 passant de 1.465.700 tonnes en 2008/2009 à 2.340.000 tonnes en 2017/2018. Cette augmentation de la production est surtout due à un accroissement des superficies emblavées et des rendements suite aux appuis de l'Etat à la filière (recherche, vulgarisation, aménagements, pistes, mécanisation, intrants, organisation et formation des producteurs, etc.).

Toutefois, il faut noter que malgré ces bonnes performances, la production de riz n'arrive toujours pas à satisfaire les besoins de consommation de la population. Le déficit est comblé par des importations massives. Ces importations sont passées de 261 000 tonnes en 2010 à 604 000 tonnes en 2023. Cette situation est renchérie par l'augmentation de la consommation per capita qui est passée de 100 kg en 2010 à 120 kg à nos jours, ramenant ainsi les besoins en riz blanchi à l'horizon 2030 à près de 3.000.000 de tonnes pour une population estimée à près de 25.000.000 d'habitants.

L'augmentation de la production nationale du riz s'avère alors, être un enjeu stratégique pour le Gouvernement afin d'assurer une sécurité alimentaire à sa population.

Pour se faire, les défis majeurs auxquels la riziculture doit impérativement relever sont entre autres l'adaptation aux changements climatiques, l'accès aux facteurs de production l'adoption des paquets technologiques, la mobilisation d'une main d'œuvre qualifiée, l'accroissement et l'intensification de la production nationale de riz, la sécurisation foncière des exploitations et le développement de la recherche-action et de la vulgarisation.

A côté de ces défis, il faudra noter que l'agriculture guinéenne dispose d'importants atouts qui offrent de nombreuses possibilités d'accélération de la croissance et de création d'emplois durables. Ce potentiel présente la capacité à la fois d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population, de dégager des revenus d'exportations importants, notamment par le biais des cultures de rentes et d'ouvrir la voie à des investissements rentables et à forte valeur ajoutée.

Fort de ces opportunités et tenant compte des objectifs assignés à la filière riz dans la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), que sont (i) l'atteinte de l'autosuffisance en riz et (ii) la commercialisation d'un surplus dans la sous-région, la stratégie de la SNDR mettra en priorité l'accent sur les régions de la Guinée Forestière, la Haute Guinée et la Basse Guinée.

L'objectif global de la stratégie est d'assurer l'autosuffisance du pays en Riz à moyen terme et exporter sur les marchés sous régional et international à plus long terme. Pour donner corps à cette vision, la stratégie se fixe comme objectif l'autosuffisance en riz en 2030 avec un niveau de production de 5 000 000 tonnes, soit un taux de couverture de 122%. Le surplus atteindra en 2030 un volume de près de 1 500 000 tonnes. Dans ce cadre il s'agira de faire en sorte que le riz produit soit à la fois de qualité et accessible aux transformateurs et commerçants afin de permettre au pays de gagner les parts de marché.

D'un coût global d'environ **1 055, 5** millions de US\$, son financement sera assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG et associations de développement, les communautés à la base et le secteur privé. Sa gouvernance sera assurée par une unité chargée de la coordination de la filière qui devra être créée.

La présente stratégie constitue le cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement de la filière riz. Son élaboration a suivi une démarche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, ONG, organisations professionnelles, organisations de la société civile, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques, des axes prioritaires d'intervention et des stratégies de sortie qui seront privilégiés au cours des prochaines années.

La mise en œuvre de la stratégie nécessite un changement d'attitude favorisant une pleine implication du Secteur privé et un recentrage du rôle de l'Etat. En effet, il est attendu que :

- L'Etat se concentre sur son rôle régalien en appuyant la réalisation des infrastructures structurantes, le renforcement de capacité, l'accès aux financements et le contrôle ;
- Le secteur privé s'implique pleinement dans la mise en œuvre de la stratégie sur tous les maillons de la filière ;
- Les besoins des producteurs comme des consommateurs soient satisfaits à travers une approche à la demande.

1. INTRODUCTION

La sécurité alimentaire constitue un enjeu majeur pour de nombreux pays africains, dont une bonne partie souffre de la pauvreté, de la sous-alimentation et de la malnutrition. La crise alimentaire mondiale de 2007/08 qui s'est traduite par les émeutes dites de la faim a mis en exergue la fragilité et la difficulté de nombreux pays africains à satisfaire les besoins alimentaires de leur population.

Dans ce contexte, le riz qui est l'aliment de base d'une grande partie de la population africaine, mérite une attention particulière. La croissance démographique accentue chaque jour la pression sur cette filière, qui doit produire plus avec moins de ressources, et ce de manière durable. C'est ainsi que dès 2008 la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) a été lancée pour contribuer à la sécurité alimentaire en doublant la production de riz en Afrique. Cela s'est traduit par la définition de politique publique, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), promouvant la production du riz afin de d'atténuer la vulnérabilité alimentaire liée aux importations et la fluctuation des prix sur le marché mondial. L'objectif de la SNDR est « d'assurer une transformation profonde de la riziculture dans la double perspective, non seulement de garantir la sécurité alimentaire mais aussi de contribuer à l'éradication de la pauvreté ».

En Guinée, la première SNDR a été mise en œuvre de 2008 à 2018. L'évaluation des performances globales de cette phase a abouti aux conclusions suivantes¹ :

- i) efficacité de la mise en œuvre de la SNDR peut être jugée insatisfaisante car elle présente des problèmes majeurs en aval de la filière (commercialisation et transformation) et des lacunes importantes en matière de gouvernance (non mise en place de la banque nationale de développement agricole, faiblesse dans le financement, architecture institutionnelle non adéquate, etc.) et en matière de satisfaction des besoins en riz ;
- ii) efficience dans la mise en œuvre des actions, la durabilité et l'impact des effets sont très insatisfaisants car présentant de graves problèmes liés à la faible intensification, à l'insuffisance de l'organisation de la filière et surtout à la très faible implication du secteur privé et des organisations faitières. Les objectifs de la SNDR1 n'ont donc pas été atteints, les importations de riz augmentant chaque année en atteignant plus de 800 000 tonnes en 2023.

C'est dans ce cadre qu'intervient la révision de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture en Guinée dont la première version a été élaboré en 2008.

¹ Rapport d'évaluation de la SNDR1.

La présente Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture en Guinée (SNDR2) « Deuxième génération » portée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour la période 2024-2030, constitue le cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques et privées en faveur du développement de la filière riz en Guinée.

Ce document de stratégie fournit un aperçu clair et concis de l'orientation que le Gouvernement attribue à cette filière considérée comme prioritaire en lien avec les politiques générales et sectorielles nationales et régionales.

Son élaboration, consolidée par la prise en compte des expériences dans le domaine, a suivi une démarche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, ONG, organisations professionnelles et de la société civile, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques, des axes prioritaires d'intervention et des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de financement à privilégier au cours de la période 2024 à 2030.

Ce document de la SNDR2 est structuré en cinq (5) chapitres, à savoir : i) le contexte de la riziculture guinéenne, ii) la vision et les objectifs de la stratégie, iii) les axes stratégiques, iv) le plan de mise en œuvre opérationnel et financier et v) les effets et impacts attendus de la SNDR2.

2. CONTEXTE DE LA RIZICULTURE GUINEENNE

2.1. Potentiel agroécologique

La Guinée, au cœur de l'Afrique de l'Ouest, est un pays qui fait la synthèse des vastes régions très différenciées de cette région (plaine littoral, plateaux, massif montagneux, savane soudanienne, forêts équatoriale). Surnommée, le « Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », elle a un relief accidenté dont l'altitude varie de 0 m sur la côte à 1752 m au Mont Nimba avec un réseau hydrographique dense de 6 500 km dont les fleuves les plus importants sont le Niger, la Gambie, le Sénégal, le Konkouré, etc.

De par sa situation géographique, la Guinée comprend deux zones climatiques : i) une zone tropicale couvrant la majeure partie du territoire et ii) une zone subéquatoriale au Sud Est. Le régime pluviométrique annuel est unimodal ; une saison pluvieuse de mai à octobre, suivie d'une saison sèche de novembre à avril. C'est un pays très pluvieux avec des moyennes annuelles variant de 1 100 mm au nord à plus de 3 000 mm sur le littoral, et cumulent partout en juillet et août.

La géologie, la géomorphologie et le climat ont favorisé la formation d'une diversité de type de sols en termes de localisation, de composition et de structure dont le potentiel de terres agricoles est évalué à 13,7 millions d'hectares². Les sols de mangrove dans les plaines littorales, les sols hydromorphes dans les plaines alluviales, notamment de Haute Guinée, les sols rajeunis par l'érosion dans les vallées et les sols ferralitiques meubles, dominant au sud de la Haute Guinée et en Guinée Forestière, ont les meilleures aptitudes agronomiques.

Par ailleurs, la Guinée est l'un des foyers de domestication du riz en Afrique et, la diversité agroécologique a conduit au développement de quatre (4) systèmes rizicoles à travers le pays :

- **La riziculture de coteaux**

La riziculture pluviale, encore appelée riziculture sèche, est de loin la plus répandue. Elle représente environ 65 % des superficies totales cultivées chaque année. Elle se rencontre sur les coteaux, sur brûlis de forêts après défrichement. Les opérations culturales se font à la main. Il y a peu d'apport d'engrais. Les rendements varient entre 0,8 et 1,5 t/ha en fonction de la fertilité naturelle et de la régularité des précipitations.

Ce système extensif, consommateur d'espace, confronté à la baisse de fertilité par la réduction des temps de jachère et à la pression des adventices,

² Projet de zonage-agroécologique de la Guinée, IGN-FI/CIRAD/ANASA, 2022.

constitue la principale source de dégradation des ressources naturelles (forêt, cours d'eau, faune) et de la biodiversité. Une dynamique d'abandon de la riziculture sur coteaux est constatée en Basse Guinée et en Guinée Forestière pour laisser la place à des cultures moins exigeantes comme l'arachide, le fonio, le manioc.

- **La riziculture de bas-fond**

Les bas-fonds sont des petites dépressions à fonds plat alimentées par de petits cours d'eau et des sédiments formant des sols hydromorphes très propices à la riziculture. Ce système représente 10 % des superficies rizicoles du pays. Les rendements se situent entre 1,5 et 2,5 t/ha. La Guinée Forestière dispose de plus de bas-fonds que les trois autres régions naturelles du pays.

- **La riziculture de mangrove**

Les plaines de mangroves sont des vasières argilo-limoneuses colonisées par une végétation de mangrove le long des estuaires et des fronts de mer. Ces vasières en submersion continue selon le rythme de la marée sont enrichies par les sédiments arrachés du continent par les pluies et les fleuves, formant ainsi les plaines dites de mangrove à fort potentiel rizicole. Ce sont ces opportunités que les populations du littoral ont saisies pour développer une des rizicultures les plus élaborée d'Afrique : la riziculture inondée de Bougounis (casiers aménagés avec des digues, diguettes et drains).

Cette riziculture représente 16% des superficies rizicoles et les rendements se situent entre 1,5 et 3,5 t/ha. La fertilité naturelle de ces zones est stable si l'eau de mer, riche en limon, est admise dans les parcelles en saison sèche et une bonne pluviométrie en saison pluvieuse pour dissoudre le sel dans le sol. L'Etat guinée, avec l'appui de l'AFD, a fourni beaucoup d'efforts pour l'aménagement et la mise en valeur de ces terres de mangrove. Cependant, les contraintes liées à la salinité, l'acidité et l'inondation demeurent encore.

- **La riziculture de plaine**

Tributaire des facteurs climatiques (insuffisance ou excès de précipitations, calendrier des crues...), ce système est surtout répandu en Haute Guinée et dans les préfectures de Gaoual et de Koundara (Moyenne Guinée). Il représente 9 % des superficies et ses rendements varient entre 0,5 tonne et 2 t/ha en fonction des rythmes des précipitations, des crues des fleuves et de leurs affluents. La superficie des plaines aménageables est estimée à environ 120 000 ha (dont 80 000 ha en Haute Guinée). Ces grandes plaines intérieures ont retenu l'attention des politiques publiques de la période coloniale à nos jours pour leur aménagement et leur valorisation. Mais ces aménagements sont restés très limités et se sont soldés dans leur grande majorité par des résultats mitigés. La Guinée peine toujours à valoriser ce grand potentiel rizicole. La riziculture de plaine est confrontée aux contraintes liées au

drainage, aux inondations, au manque de mécanisation et d'infrastructures post récolte et de main d'œuvre valide due à l'exode.

2.2. LA REVUE DU SECTEUR RIZICOLE

La riziculture est au centre de la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne en raison de l'importance de cette spéculation dans le pays. En effet, la riziculture occupe 80% des exploitations et, 67% des superficies emblavées. Elle satisfait 65% des besoins céréaliers et mobilise 37% de la population active. Elle contribue à hauteur de 23% au PIB du secteur primaire, 11% des importations et 6% du PIB national. Selon l'ANASA, la production du riz en 2022 est de 3 158 141 de tonnes de paddy et la consommation per capita est de l'ordre de 115 kg par an (INS, xxx). Les politiques et stratégies de développement de cette céréale reposent sur trois défis majeurs : la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté en milieu rural et l'équilibre de la balance commerciale du pays. En dépit des efforts d'investissements de l'Etat et du secteur privé, ces défis restent encore d'actualité.

2.2.1 Revue du cadre politique et institutionnel

a) Cadre politique

Dans les stratégies du développement économique et social élaborées en Guinée, depuis plus d'un quart de siècle, la riziculture est considérée comme un des piliers de la croissance en raison de son importance dans l'économie nationale et de la sécurité alimentaire des populations.

Les orientations politiques et stratégiques récentes pour le développement de la riziculture sont consignées d'une part dans la Politique Nationale du Développement Agricole (PNDA 2016-2025) et son cadre de planification, le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN 2018-2025 et d'autre part dans la stratégie nationale de développement de la riziculture (2008-2018). L'objectif poursuivi dans la filière est de porter la production à 4.600.000 tonnes en 2025. Ce qui permettra de couvrir les besoins du pays en riz et d'exporter aux niveaux régionaux et internationaux. Pour cela la stratégie, repose sur l'intensification des cultures et la modernisation des exploitations agricoles afin d'accélérer la cadence de la production rizicole.

De ce qui précède, il ressort que sur le plan politique et stratégique la Guinée disposait d'une vision claire et quantifiée prenant en compte tous les maillons de la chaine de valeur et également des besoins nécessaires pour faire de la Guinée un pays autosuffisant en riz et exportateur net de riz.

b) Revue du cadre institutionnel et organisationnel

La revue du cadre institutionnel et organisationnel montre que plusieurs institutions³ ont été mises en place pour soutenir les effets néfastes du retrait de l'Etat dans les aspects marchands et au-delà des effets de la libéralisation de la filière.

Cependant il est à noter que bien qu'il existe un bon maillage institutionnel il n'en demeure pas moins que les institutions peinent à assumer leurs missions à cause de leur faible capacité technique et financière. A cela s'ajoute le fort éclatement des structures en charges de la mise en œuvre des objectifs liés à la promotion de la riziculture. D'où la nécessité de mettre en place une structure fédérant l'ensemble des entités en charge de la mise en œuvre de la SNDR dotée d'un budget conséquent à l'instar de ce qui se fait dans les autres pays de la sous-région.

A cet effet, la mise en place d'une structure de mise en œuvre de la SNDR constitue un cadre privilégié où tous les acteurs privés et publics pourront se retrouver et échanger sur le développement et la modernisation de la filière riz en Guinée.

2.2.2 Agriculture et emploi en Guinée

Le secteur agricole constitue le moteur de l'employabilité des jeunes, considérant qu'il offre plus d'emplois en Guinée (80% de la population tirent leurs revenus du secteur rural). Les changements climatiques et les différentes crises qui se sont succédés, comme la crise alimentaire de 2008 a suscité un regain d'attention de la part de l'Etat. Des dispositifs de création d'emploi ont été mis en place dans la cadre de projets et programmes agricoles, il s'agit de :

- Agri jeune ;
- Les opportunités offertes par le FODA ;
- Programme SEFA ;
- L'installation des rizeries pour le traitement du riz ;
- Programme d'appui aux champions Agro pastoraux (PACA) ;
- Le Programme d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne (PATAG) est une première réponse à cette crise d'emploi. Ce programme vise à accompagner 5.000 producteurs, 1.000 jeunes et femmes, 100 semenciers, 100 groupements et 20 unions de groupements de femmes et de jeunes ;

³ BSD, DNA, IRAG, DNPVDS, SERPROCA, FODA, SIGUICODA, DNGR, Projets agricoles, CNOGP, CNAG, APIDIA, DGD, DNCE, etc.

- La consolidation et l'extension des acquis de la filière qui permettra la création d'au moins 600 000 emplois.

2.2.3 Le genre dans la filière riz

En guinée, les femmes sont impliquées dans la filière riz tant en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, elles sont impliquées à titre d'aidantes dans les activités de production telles que le semis et le vannage du paddy et dans la transformation (étuvage du riz) et la commercialisation. En milieu urbain, elles sont plus impliquées dans la restauration, donc dans l'achat du riz.

En ce qui concerne la transformation, les femmes s'occupent exclusivement de l'étuvage du riz. Bien qu'il existe des technologies d'étuvage amélioré, l'étuvage traditionnel demeure le plus répandu. L'activité d'étuvage est faite par une femme avec l'aide d'une ou de deux autres personnes, souvent des jeunes femmes. Le décorticage se fait principalement à partir de petites unités de décorticage dans les villages, près des lieux de production. Plusieurs de ces unités ont été installés par des projets de développement rural.

S'agissant de la commercialisation du riz, les femmes sont davantage actives dans les activités de collecte de paddy et de vente aux détails. En ce qui a trait au transport du paddy et du riz étuvé et décortiqué, ces activités sont souvent faites de manière informelle et sont généralement du ressort des jeunes. Les jeunes sont aussi impliqués dans les activités de préparation du sol, la récolte, le vannage, le battage, le décorticage et l'ensachage.

Pour améliorer leur revenus, les femmes se sont organisées en groupement et procèdent l'acquisition d'équipements en vue de l'amélioration de la qualité du riz (utilisation des faux fonds pour l'étuvage, usinage et paquetage, foyers améliorés). En effet, l'étuvage amélioré permet d'obtenir un riz de qualité supérieure qui est caractérisé par un taux de brisure plus faible, une plus grande propreté et une bonne durée de conservation après cuisson. En outre, l'étuvage amélioré n'utilise que le quart du bois de chauffage requis par la technique d'étuvage traditionnel, est beaucoup moins exigeant physiquement et a un temps de cuisson plus court.

L'adoption de cette nouvelle technologie permet de réduire considérablement la charge de travail des femmes. D'un autre côté, toujours dans la dynamique d'améliorer leur revenu, les femmes procèdent au conditionnement du riz qui peut prendre différentes formes telles que : l'enlèvement des impuretés dans le riz (ex. petits cailloux), la séparation des brisures de riz du riz long grain et l'ensachement dans des nouveaux sacs. La commercialisation de riz conditionné permet de fidéliser la clientèle et d'aller chercher une valeur ajoutée en vendant du riz de meilleure qualité à un prix plus élevé. Pour terminer, les femmes peuvent accroître leur revenu en valorisant les sous produits du riz, tels que le son et la paille qui demeurent largement sous-exploités.

Le son de riz pourrait être utilisé comme engrais sur les champs et/ou comme source énergétique (briquettes). La paille de riz pourrait aussi servir comme matière de rembourrage dans la fabrication de matelas ou comme alimentation pour le bétail, lorsque mélangé avec d'autres produits. Si bien pétrie, la paille de riz pourrait aussi servir à la fabrication de briques qui pourraient ensuite être utilisées pour la fabrication de foyers améliorés. Le secteur de la restauration est un autre créneau qui prend déjà de l'expansion, notamment dans les centres urbains.

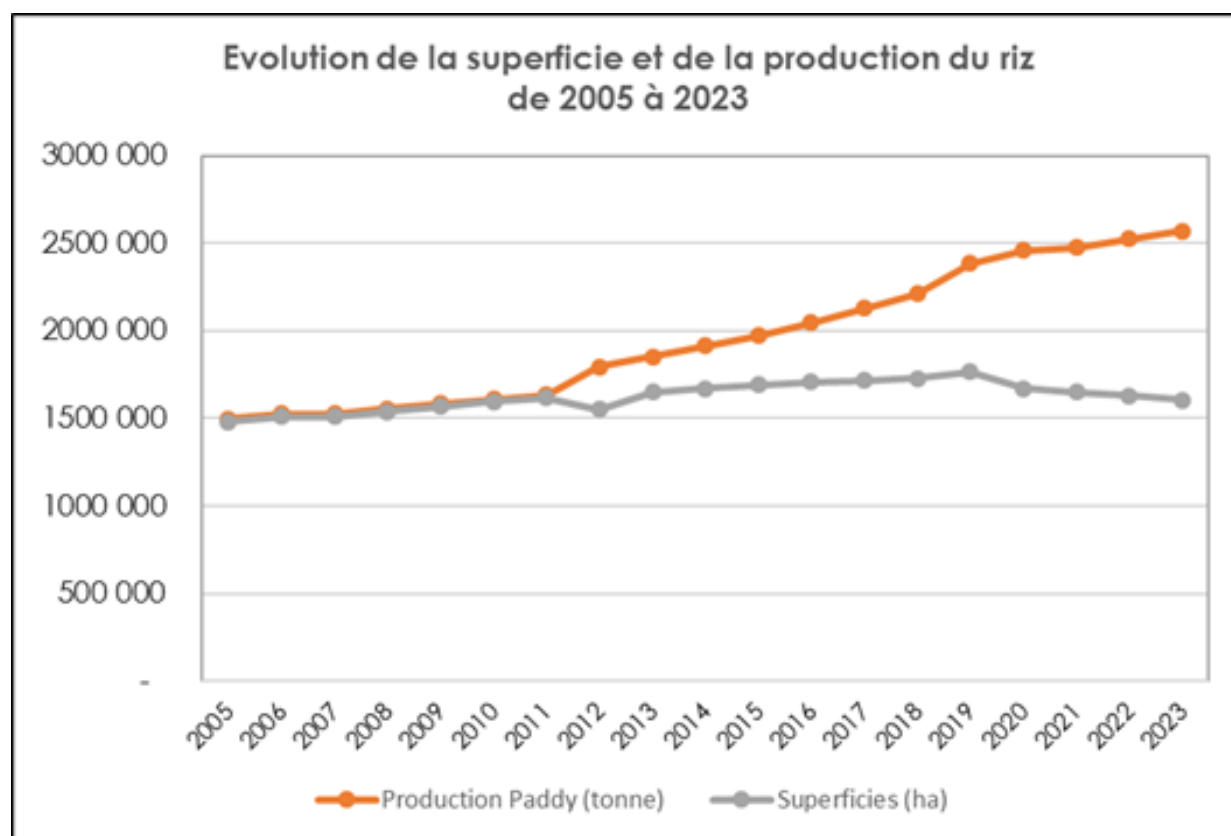
Ainsi, il ressort que l'inclusion des femmes dans la chaîne de valeur riz passera par une meilleure valorisation des activités auxquelles elles sont plus enclines de participer et une réduction des contraintes auxquelles elles font face. Une des premières contraintes à surmonter pour encourager la production rizicole par les femmes est l'accès au droit foncier. La promotion du repiquage favoriserait une plus grande inclusion, vu que c'est principalement une activité faite par les femmes prestataires. Des aires de séchage adéquates devraient être aménagées afin de rendre sécuritaire cette activité, mais aussi pour favoriser la commercialisation d'un riz de qualité (moins de brisure et de détrit).

De la formation technique pourrait aussi être offerte aux femmes afin de leur donner les compétences nécessaires pour saisir les opportunités d'emploi dans les créneaux en croissance, tels que le conditionnement et la multiplication de semences certifiées, la vente d'intrants et la fabrication de pièces de rechange, notamment pour les foyers améliorés. De la formation sur la gestion financière et des crédits pourrait aussi être offerte aux groupements de femmes afin de les éduquer, entre-autre, sur comment : accéder à des fonds de crédit, maintenir un fond de roulement, rédiger un plan d'affaires, tenir un livre de comptabilités, amortir les investissements. De l'appui pour le renforcement des groupements pourrait être aussi offert, notamment auprès des femmes-commerçantes. Il serait plus efficace et rentable pour elles d'utiliser le groupement pour faire des achats collectifs que d'acheter individuellement. Ceci permettrait de réduire leur coût de transport et d'augmenter leur pouvoir de négociation.

2.2.4 Dynamique de la production du riz, des superficies, des rendements et des importations

En Guinée, le riz est considéré comme une denrée stratégique car constituant l'aliment de base pour la population. Ainsi, grâce aux actions hardies menées par les autorités, les superficies sont passées, sur la période 2005 à 2023, de 1 483 148 hectares à 1 605 962, soit une faible progression de 8%. Cela dénote de la déprise rizicole induite par sa faible productivité liée à la baisse de la fertilité, l'enherbement excessif, les difficultés d'accès aux facteurs de production, etc. La production quant à elle a connu, sur la même période, une augmentation de 72% en passant d'environ 1 500 000 tonnes à 2 570 000 tonnes.

Le rendement moyen a par contre peu évolué, passant d'une tonne à 1,6 tonne à l'hectare, soit un accroissement de 600 kg pendant deux décennies. Ce seuil de rendement reste très faible par rapport à la moyenne mondiale qui était autour de 4t /ha en 2005 et qui évolue actuellement vers 5t/ha. Par ailleurs, comme le montre la figure n°1, les superficies et les productions sont restées alignées de 2005 à 2011. A partir de 2012, les productions ont commencé à augmenter plus vite que les superficies. Les écarts se sont d'avantage renforcés à partir de 2020 et la courbe de superficies a pris une tendance baissière. Ces tendances d'augmentation de la production et de baisse des superficies sont favorisées par les investissements massifs dans le secteur rizicole pendant les deux dernières décennies (aménagements hydroagricoles, accès aux intrants, transferts de technologies, mécanisation, accès aux marchés, etc. Ces facteurs ont favorisé le début de l'intensification rizicole, mais les marges progrès sont très importante par rapport au potentiel de développement de cette filière stratégique pour l'alimentation de la population guinéenne et l'exportation des excédents.



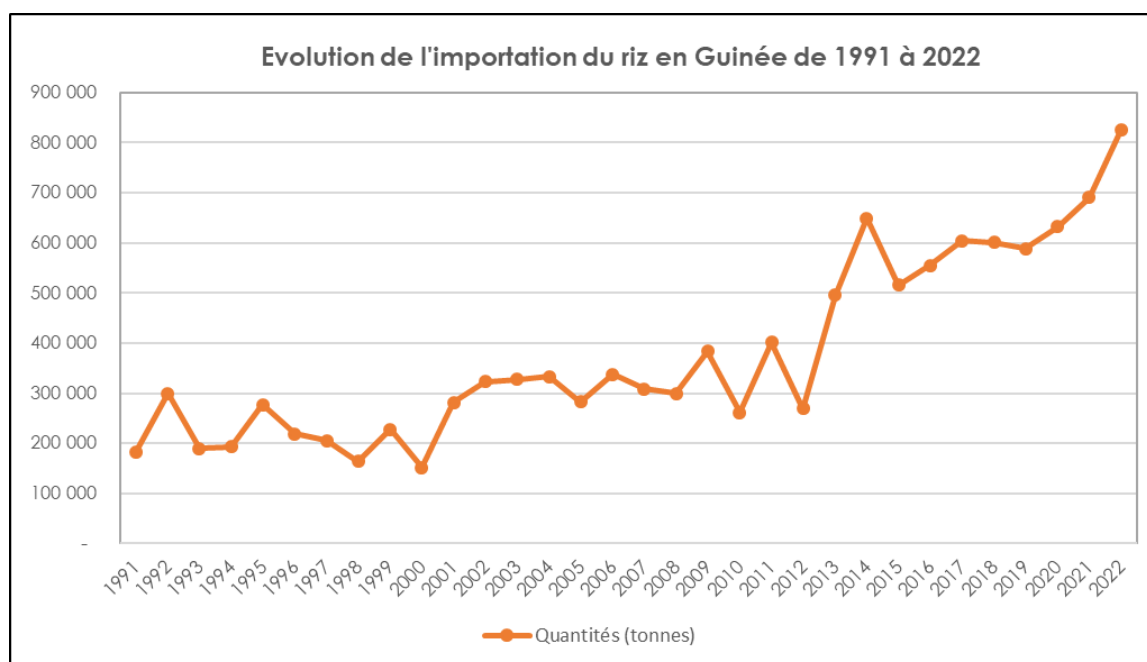
Le tableau n°1 présente les statistiques de production du riz de 2005 à 2023.

Années	Superficies (ha)	Production Paddy (tonne)	Rendement (t/ha)
2005	1 483 148	1 497 980	1,01
2006	1 511 057	1 526 167	1,01
2007	1 511 057	1 526 167	1,01
2008	1 538 966	1 554 355	1,01
2009	1 566 874	1 582 543	1,01
2010	1 594 783	1 610 731	1,01
2011	1 617 083	1 633 254	1,01
2012	1 549 895	1 792 801	1,16
2013	1 650 371	1 852 262	1,12
2014	1 670 872	1 913 338	1,15
2015	1 690 869	1 970 515	1,17
2016	1 706 138	2 047 365	1,20
2017	1 715 494	2 127 212	1,24
2018	1 726 698	2 210 174	1,28

2019	1 767 355	2 385 929	1,35
2020	1 672 799	2 459 015	1,47
2021	1 650 217	2 475 325	1,50
2022	1 627 939	2 523 305	1,55
2023	1 605 962	2 569 538	1,60

Malgré cette augmentation de l'offre en riz sur le plan interne, il n'en demeure pas moins que la demande est loin d'être satisfaite, en atteste l'évolution continue des niveaux d'importation sont passés de **182 000 tonnes en 1991 à 825 000 tonnes en 2022**, soit une augmentation de **353%**. Le graphique 2 ci-dessous illustre cette forte progression des importations du riz en Guinée.

Graphique n°2 : les importations du riz



2.2.5 Le statut de la qualité du riz de Guinée

Le guinéen préfère le riz local étuvé au riz importé. Pour l'amélioration de la qualité de ce riz, une charte nationale de qualité du riz en Guinée a été élaborée, en 2015. La charte présente des objectifs de qualité et de bonnes pratiques à mettre en œuvre par les acteurs de la filière riz notamment les fédérations de producteurs, des riziers (étuveuses et décortiqueuses) et les unions de commerçants. Elle est un moyen opérationnel d'augmenter la compétitivité du riz local et sa part de marché face au riz importé.

2.2.6 Transformation du riz en Guinée

En Guinée près de 90% du riz paddy est transformée dans les décortiqueuses qui blanchissent le riz étuvé avec la présence des impuretés (poussière, graviers) et ce riz n'est pas poli. A côté de cette forma de transformation, il est à noter l'introduction de quatre rizeries modernes qui n'ont malheureusement pas fonctionné en raison du faible approvisionnement en paddy et du modèle économique défaillant. Fort de ce constat, il urge d'inverser cette tendance de la prédominance de la transformation traditionnelle afin d'accroître la compétitivité du riz local.

2.2.7 La structure du marché et commercialisation du riz

a. *Le marché du riz en Guinée*

Le marché du riz en Guinée est caractérisé par la vente et l'achat du riz de Guinée étuvé et non étuvé et le riz importé étuvé et non étuvé (riz blanc).

Concernant le riz de Guinée, il y'a trois types de marché :

- *Marchés de collecte primaire* qui sont caractérisés par la vente du riz paddy où des collecteurs viennent s'approvisionner auprès des producteurs pour aller le vendre aux femmes étuveuses. Parallèlement à ce système il est observé depuis un certain temps un contact direct entre les producteurs et les étuveuses afin de réduire l'intermédiation ;
- *Marchés de regroupement* qui sont des marchés hebdomadaires où les grossistes viennent s'approvisionner en riz net pour les drainer vers les zones de grande consommation (villes, zones minières, etc...) ;
- *Marchés urbains*, ce sont les marchés des villes où des consommateurs viennent s'approvisionner en riz net pour leur consommation ; à Conakry, nous avons les marchés de Tannerie, Tanènè, Enco 5, Bonfi et Boussoura.

b. *Commercialisation du riz en Guinée*

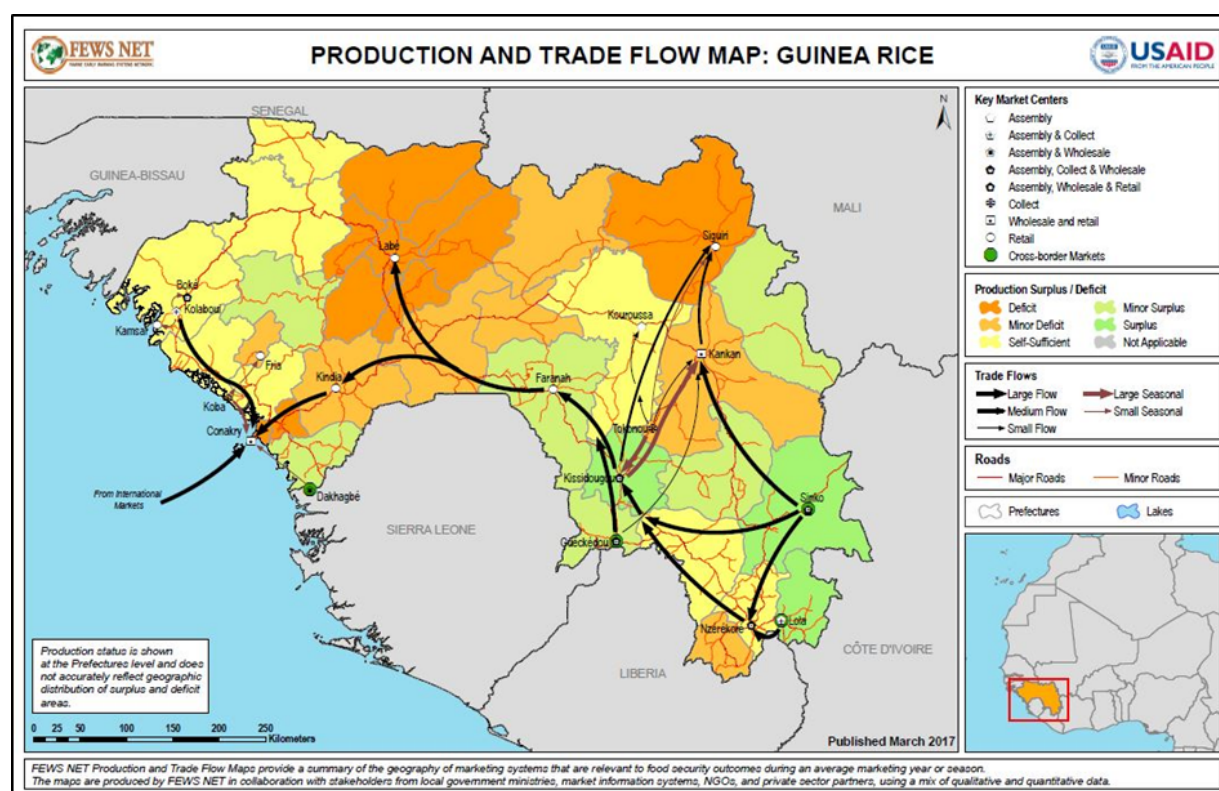
En ce qui concerne la commercialisation, les producteurs et les associations de producteurs ont le choix entre vendre leur riz sous forme de paddy ou décortiqué. Une fois la récolte terminée, les producteurs et les associations de producteurs peuvent aussi opter pour faire étuver et décortiquer leur riz paddy afin de vendre du riz prêt à être consommé aux collecteurs. Ces acteurs qui s'occupent de la collecte de riz paddy et de l'étuvage, font faire à forfait le décortiquage et revendent le riz étuvé et décortiqué directement à des grossistes ou à d'autres collecteurs qui seront en charge de le vendre à des grossistes. Par la suite, les grossistes vendent le riz à des semi-grossistes qui le commercialisent auprès des détaillants.

Les détaillants le revendent aux consommateurs. La plupart des détaillants vendent aux consommateurs des marchés urbains. Tout comme au niveau de la production, des groupements de transformation et de commercialisation existent tels que les groupements de femmes s'occupant de la collecte du riz paddy et de l'étuvage au niveau de villages en Guinée Maritime ainsi que les groupements de commerçants détaillants à Conakry. Cependant, ces groupements ne sont pas tous très bien organisés, réduisant ainsi les bénéfices possibles au travers de la vente collective.

Un autre canal de commercialisation qui existe, bien que peu répandu, est celui de la fourniture au PAM du riz étuvé local pour les cantines scolaires. La Quantité commercialisée par les professionnelles d'étuvage est estimée à plus

de 11 075 tonnes entre 2015 et 2018. Le mécanisme de commercialisation est assorti d'un contrat tripartite entre le PAM qui lance la commande de riz pour approvisionner les écoles à cantines scolaires aux unions d'étuveuses qui transforment et livrent le riz net de qualité et entrent en possession de leur dû à travers les IMF qui reçoivent les fonds du PAM. Dans ce mécanisme un rôle majeur est joué par la MGE qui assure non seulement l'encadrement des unions d'étuveuses mais aussi leur mise en relation avec le PAM.

S'agissant du riz importé, il est vendu dans tous les marchés et singulièrement dans les centres urbains et les zones minières. A cela, s'ajoute la commande nationale pour le ravitaillement des forces armées, paramilitaires, Hôpitaux et les prisons et les dons humanitaires. Bien que le marché soit diversifié, il n'en demeure pas moins que certaines difficultés subsistent notamment la longue intermédiation, l'insuffisance de magasins de stockage, la faible organisation des acteurs liée à leur faible connectivité et un faible appui de l'Etat.



2.2.8 Les acteurs clés

Les principaux acteurs de la chaîne de valeur riz en Guinée sont essentiellement :

- les producteurs (principalement des hommes) ;
- les transformateurs, incluent ceux qui s'occupent de l'étuvage (exclusivement des femmes) et du décorticage (où on retrouve des jeunes) ;

- les collecteurs sont chargés de l'intermédiation entre les producteurs et les transformateurs mais peuvent être aussi actifs dans l'étuvage, le décortiquage et la vente ;
- les commerçants regroupent les grossistes (principalement des hommes) et les détaillants (principalement des femmes) ;
- les fournisseurs d'intrants ;
- les transporteurs lient les principaux groupes d'acteurs de la chaîne de valeur riz entre eux. Ils permettent l'acheminement du paddy des champs jusqu'aux lieux de transformation (étuvage et décortiquage) pour ensuite faciliter la mise à disposition du riz transformé aux lieux de vente (en gros et au détail) ;
- les consommateurs sont les utilisateurs finaux du riz étuvé ou blanchi. Leurs exigences en qualité varient selon le milieu de résidence ;
- l'Etat et les ONG offrent de l'appui, du support et de l'encadrement aux différents acteurs de la chaîne de valeur riz.

2.2.9 L'avantage comparatif de la production du riz national

La Guinée dispose de 13,7 millions ha de terres arables, une pluviométrie abondante se situant entre 1 100-4 000 mm par an, d'importantes réserves en eau souterraine et en eau de surface avec un réseau hydrographique de 6 500 km, ce qui offre une grande possibilité de développement de la riziculture. Malgré ces atouts physiques la production du riz reste toujours un défi à relever.

Pour ce qui est de l'organisation sociale de la production et de la transformation, la Guinée présente respectivement l'avantage de disposer de la possibilité de recourir à la main d'œuvre communautaire pour les opérations culturales et d'une bonne organisation le long du maillon de transformation.

Il est important de noter que les guinéens préfèrent le riz du pays (étuvé et non étuvé) au riz importé (étuvé et non étuvé). Ce riz du pays coûte toujours plus cher que le riz importé sur le marché local.

Les préférences et les projections de la demande du riz local étuvé sont dues à ses qualités gustatives ; ce qui est reflété sur le prix avec un surplus de 20 à 30% par rapport au prix du riz importé.

A cela, il faut ajouter que la Guinée dispose d'infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières lui facilitant des échanges avec l'extérieur.

2.2.10 Interventions principales dans la filière riz

La revue des projets actifs dans la filière montre qu'il y a 24 projets pour un montant de près de 329 millions USD. A cela il faudra ajouter le projet en cours de formulation avec la BAD (REWARD, pour un montant compris entre 30 et 40 millions de USD).

L'analyse de la répartition des projets selon les différents maillons de la chaîne de valeur de riz montre que 57% des projets concentrent leurs activités autour de la production, la transformation et le renforcement des capacités. Il s'y ajoute le fait que 72% des projets en phase de démarrage concentrent leurs activités dans les maillons sus cités. D'un autre côté, l'analyse renseigne qu'il y a un peu plus du 1/3 (35%) des projets qui intervient dans la zone prioritaire de la stratégie qui est la Basse Guinée.

De ce qui précède, il ressort que la SNDR2 devra développer en priorité d'une part des projets actifs dans les maillons autres que la production, la transformation et le renforcement des capacités et d'autre part des projets couvrant.

3. Alignement, VISION ET OBJECTIF DE LA SNDR2

3.1. Alignement de la SNDR avec les Politiques et stratégies agricoles

La riziculture qui fournit l'aliment de base de la population représente une denrée stratégique pour la Guinée et a toujours été au centre de toutes les stratégies de développement agricole et d'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

En tant que tel, la SNDR est fortement articulée aux documents de politique économique nationale et sectorielle, ainsi que les agendas internationaux auxquels la Guinée a souscrit. Il s'agit notamment de :

- La vision Guinée 2040 sur les objectifs de développement durable,
- Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) sur la transformation économique,
- La PNDA-2016-2025, ainsi que le PNIASAN 2018-25 dans leurs axes portant sur l'amélioration de la productivité des principales filières agricoles et l'accès aux marchés porteurs,
- Le Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI 2022-2025), Le Plan de Relance Economique (PRE),
- La Coalition Africaine pour le Développement de la Riziculture (CARD)
- Les orientations du Cadre Stratégique Régional de Développement Agricole du PDDAA sur la productivité agricole,
- L'agenda 2063 de l'Union africaine sur la transformation économique et sociale.
- L'agenda 2030 des ODD articulée sur l'éradication de la faim.

Ces stratégies sont globalement conçues pour permettre l'atteinte des objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Les raisons tiennent au caractère dominant du secteur rizicole de la Guinée du point de vue des superficies cultivées, du nombre d'acteurs et de la demande de consommation alimentaire des populations.

3.2. Vision

La vision de la SNDR2 est **« d'assurer l'autosuffisance du pays en Riz à moyen terme et exporter sur les marchés sous-régional et international à long terme »**.

Cette vision traduit un environnement où les exploitants rizières et les autres acteurs de la filière contribuent à l'amélioration de la productivité rizicole, mais aussi à la promotion de la transformation pour un riz de qualité, compétitif sur le marché.

En somme, le schéma qui sous-tend la vision de la SNDR est orienté vers **« un objectif de développement durable, de sécurité alimentaire et de réduction drastique du déficit de la balance commerciale agricole de la Guinée »**.

3.3. Objectifs de la SNDR2

La SNDR2 a pour objectif global de **« contribuer à une augmentation soutenue et durable de la productivité rizicole pour assurer l'autosuffisance alimentaire et résorber le déficit de la balance commerciale du riz »**.

Il s'agira, spécifiquement :

- d'améliorer le cadre organisationnel,
- d'accroître durablement la productivité rizicole ;
- d'améliorer la transformation, l'accès aux marchés et la compétitivité du riz local.

3.4. Les objectifs quantitatifs de la stratégie sont les suivants :

- Passer d'une production de 3 158 141 tonnes en 2022 (ANASA, 2022) à 5 000 000 tonnes de paddy en 2030 soit respectivement en équivalent riz net de 2 000 000 tonnes à 3 000 000 tonnes ;
- Atteindre un taux d'utilisation de semences certifiées de 100% dans les périmètres aménagés et de 50% en dehors des périmètres aménagés d'ici à 2030.
- Réhabiliter 32500 ha de plaines et aménager 39500 ha dont 7000 ha en bas-fonds ;
- Acquérir des machines et équipements agricoles de sorte à atteindre 1 tracteur pour 300 Ha et 1 moissonneuse batteuse pour 300ha
- Acquérir 55 unités de transformation équipés en étuveuses modernes
- Acquérir 44 mini rizeries
- Construire 144 magasins de stockage
- Réaliser 3000 Km de piste rurale
- Élever le taux de mécanisation à au moins 70% dans les zones aménagées et à 30% en dehors des périmètres aménagés d'ici à 2030.
- Augmenter le taux d'encadrement à 100% dans les périmètres aménagés et à 50% en dehors des périmètres aménagés d'ici à 2030.
- Augmenter le rendement moyen du riz des périmètres aménagés, passant de 2,5 t/ha en 2024 à 5 t/ha en 2030.
- Augmenter le rendement moyen du riz en dehors des périmètres aménagés, passant de 1,5 t/ha en 2024 à 2,5 t/ha en 2030.
- Renforcer les capacités de décorticage de riz afin que 75% du paddy produit soit traité de manière convenable (industrielle et/ou semi industrielle) à l'horizon 2030.
-

4. AXES STRATEGIQUES DE LA SNDR2

Pour répondre aux objectifs assignés à la SNDR 2 et pour faciliter la cohérence avec la mise en œuvre des réformes et activités envisagées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour la période 2024 – 2030, la stratégie Nationale de Développement de la Riziculture se décline en trois axes stratégiques qui sont :

- amélioration du cadre organisationnel de la filière ;
- amélioration durable de la productivité du riz ;
- amélioration de la transformation et commercialisation du riz local.

4.1. Axe Stratégique 1 : Amélioration du Cadre organisationnel de la filière

La multiplicité des acteurs et des interventions publiques et privées (Services publics, producteurs, transformateurs, commerçants, transporteurs, service techniques, ONG, projets, PTF) de la filière riz sans coordination rendent difficiles la synergie, la complémentarité et la mutualisation des ressources dans une logique de chaîne de valeur efficace et performante.

Ainsi, la SNDR2 a identifié comme premier axe stratégique l'amélioration du cadre organisationnel de la filière. Il s'agira de la mise en place d'un dispositif organisationnel qui supportera la mise en œuvre de la SNDR2. Ce dispositif sera constitué de trois (3) instances complémentaires avec des rôles et responsabilités précis : (i) l'Agence Nationale de la Riziculture en Guinée (ANRG), avec un Conseil d'Administration pour guider les grandes orientations de mise en œuvre, de la SNDR2, (ii) le Cadre National de Concertation de la Chaîne de Valeur Riz (CNC-CVR), (iii) les Comités Régionaux de la Chaîne de Valeur Riz (CR-CVR).

Pour se faire, il sera sollicité l'appui de tous les acteurs afin de faire un plaidoyer auprès des Hautes autorités pour la mise en place de ces institutions.

4.2. Agence Nationale de la Riziculture en Guinée (ANRG)

La SNDR2 sera mise en œuvre par le Ministère en charge de l'Agriculture par l'Agence Nationale de la Riziculture en Guinée (ANRG) qui sera créée à cet effet. Cette structure sera un Etablissement Public autonome (EPA) dotée d'une autonomie administrative et de gestion financière. Elle aura pour mission de piloter le développement et la modernisation de la chaîne de valeur riz. Elle assurera la coordination, la préparation des projets, la recherche de financement, la structuration de la filière, le renforcement de capacités et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDR2.

4.2.1. Conseil d'Administration de l'ANRG

Le CA de l'ANRG (CA-ANRG) sera l'organe d'orientation et de pilotage des actions de la stratégie. Il aura pour mission de prendre toutes les décisions

concernant le fonctionnement de l'ANRG et la mise en œuvre de la SNDR2. Plus particulièrement, il détermine l'organisation, fixe le contenu et les limites des tâches de l'ANRG, approuve le programme de travail, le budget, les comptes et les rapports d'activités, définit l'affectation des moyens humains, matériel et financier, etc.

Les structures membres du CA-ANRG impliqués dans la mise en œuvre de la SNDR2 sont désignés par leur Département respectif (Agriculture, Environnement, Commerce et Industrie, Economie et Finances, Budget, Infrastructures et Transports, Plan et Coopération, OP faitières, CNA, CNOGP, Chambre du Commerce, etc.), et nommés par Décret

Le CA-ANRG se réunit, en session ordinaire, une fois par semestre afin de faire le point de la mise en œuvre de la programmation antérieure et apporter des ajustements éventuels. En cas d'urgence, le CA-ANRG peut se réunir en session extraordinaire pour débattre des sujets ne pouvant attendre une session ordinaire.

4.2.2. Cadre National de Concertation

Pour faciliter les échanges et la coordination entre les acteurs, ainsi que pour capitaliser les acquis sur la filière, il sera créé un Cadre National de Concertation de la Chaîne de Valeur Riz (CNC-CVR) sous le leadership de la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de la Guinée (CNOGP). C'est un organe consultatif d'orientation qui a pour mission d'assister l'ANRG dans la planification et la mise en œuvre des actions de la SNDR2, en matière de promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz, afin de contribuer au développement de la filière. Cet organe consultatif et de partage aura pour mission de :

- favoriser les échanges, la complémentarité et le renforcement de la coordination entre les acteurs privés et publics au sein de la chaîne de valeur riz, afin d'améliorer la circulation de l'information et à accroître la capacité d'analyse et de négociation des organisations professionnelles du secteur riz ;
- évaluer l'état des lieux et des besoins concrets de la chaîne de valeur ;
- veiller à la collaboration et aux échanges d'informations entre les acteurs de la Chaîne de valeur riz ;
- émettre des avis et conseils et faire des propositions sur toutes les questions relatives au développement de la chaîne de valeur riz, notamment à l'organisation de la filière riz et le partage d'informations ;
- tenir des fora de partage d'information et de renforcement des capacités des parties prenantes pour l'amélioration de la chaîne de valeur riz ;
- partager les informations liées au secteur agricole en générale et rizicole en particulier et promouvoir un cadre de jumelage d'entreprises afin de créer des opportunités commerciales ;

- créer un cadre de représentation et de capitalisation des bonnes pratiques et/ou des innovations technologiques qui ont été mises en œuvres et les résultats engrangés par les projets agricoles ;
- créer un cadre de plaidoyer, de lobbying et de renforcement de partenariat entre les projets agricoles et les partenaires au développement pour l'amélioration de la chaîne de valeur riz ;
- contribuer à renforcer la transparence et la redevabilité envers les parties prenantes
- aider à mobiliser des ressources, qu'elles soient financières, humaines ou matérielles, pour soutenir des initiatives ou des projets communs.
- contribuer à la résolution des conflits lorsque des divergences d'opinions ou des différends surgissent entre les parties pour aider à trouver des solutions consensuelles et à prévenir les escalades de conflits.
- proposer toute mesure incitative susceptible de promouvoir les investissements appropriés nécessaires à l'émergence d'une chaîne de valeur riz forte et durable, et contribuer à la recherche de financement pour le secteur.
- Mettre en place un mécanisme de régulation des mesures incitatives et de réduction de l'importations (subvention, mesure de protection,)

4.2.3. Comité Régional Chaîne de Valeur Riz

Au niveau Régional, il sera mis en place un Comité Régional Chaîne de Valeur Riz (CR-CVR) qui aura pour tâche le suivi et la centralisation de toutes les informations sur les investissements réalisés au niveau régional relatif à la mise en œuvre de la SNRD 2.

Le CR-CVR est aussi chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la programmation de la SNDR2. Il est présidé par le Président des Chambres Régionales d'Agriculture. Le Secrétariat est assuré par les Directeurs Régionaux du l'ANRG. Les autres services sont membres dudit comité (Faïtière de la filière riz, projets, ONG, DRAE, BT Génie rural et DPAE). Le comité régional se réunit une fois par semestre. Les membres du CR-CVR sont désignés par arrêté du Gouverneur.

4.2.4. Appui à la mise en place d'une interprofession de la filière riz

La mise en œuvre de la SNDR2 impliquera la participation de plusieurs catégories d'acteurs (producteurs, OPA, transformateurs, commerçants, entrepreneurs privés, services techniques, bailleurs de fonds, ONG, projets, etc.). Ainsi, pour faciliter la synergie, la complémentarité et éviter des conflits d'intérêts et des concurrences déloyales, la SNDR renforcera la structuration des producteurs par la mise en œuvre des actions ci-après :

- le recensement et la dynamisation des organisations existantes actives dans la filière riz,
- la mise en place d'une interprofession de la filière riz regroupant tous les acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur du riz,

- l'identification des besoins de renforcement des capacités des acteurs et la mise en place des programmes de formation.

4.3. Axe Stratégique 2 : Amélioration durable de la productivité

L'objectif de cet axe est d'accroître la productivité rizicole à travers la facilitation de l'accès aux facteurs de production prioritaires ci-après : intrants agricoles, aménagements hydroagricoles et équipements agricoles. Elle apportera des appuis techniques à l'intensification de la culture de riz à travers les variétés à haut potentiel de rendement et les techniques culturales les plus adaptées aux conditions agroécologiques des zones cibles.

4.3.1. Amélioration de l'accès aux semences certifiées

L'accès aux semences certifiées devra permettre à la fois d'augmenter la productivité, de s'adapter aux effets du changement climatique et de répondre aux besoins des transformateurs et consommateurs. Cela nécessitera l'organisation et la professionnalisation de la filière semencière fondées sur l'application de la réglementation nationale et régionale sur les semences et plants.

Les besoins en semences (en quantité et qualité par variété) seront déterminés chaque année pour une planification détaillée de la production de semences de prébase, base et certifiées. Pendant ce diagnostic des besoins en semences, les meilleures variétés améliorées et locales seront identifiées pour les différentes écologies rizicoles du pays, avec la participation des sélectionneurs riz de l'IRAG, des riziculteurs et des transformateurs.

En première année de la mise en œuvre de la SNDR2, douze (12) variétés ayant déjà fait l'objet d'une sélection variétales participative (PVS), présentées dans le tableau ci-après, seront choisies pour les différentes écologies rizicoles du pays.

Tableau 1 : Liste des variétés à utiliser pendant la 1^{ère} année de la SNDR2

N°	Ecologies	Variétés	Rendement potentiel (recherche) t/ha	Rendement observé (milieu paysan) t/ha
1	Mangrove	Rock5	5	2
2		M'Bappeah	4	2
3		Massaraka	5	2,5
4	Plaine	Sweta Soké	4	1,5
5		Nankin	4	1
6	Bas fond	NL 19	6	2
7		NL 19Sub1	6	2
8		CK90	5	2
9		CK801	5	2
10	Coteau	Nérica4	4	1,5

11	CK26	4	1,5
12	Coyadi	4	1,5

La SNDR2 financera l'IRAG dans tout le processus de sélection de nouvelles variétés de riz pour profiter pleinement de progrès scientifique dans le domaine et la production de semence de base. L'IRAG assurera ainsi la sélection conservatrice et produira chaque année environ 50 kg de semences de prébase (G1-G2-G3) et 250 kg semences de base (G4) destinées à la production des semences certifiées.

Les professionnels semenciers (Coopératives semencières, entreprises semencières ou encore producteurs isolés), produiront en moyenne **7 412 t/an** de semences certifiées de première génération (R1) et de deuxième génération (R2) pour assurer un taux de renouvellement de ces semences de 30% par an (renouvellement d'un quelconque lot de semences certifiées après trois campagnes de production de paddy) au niveau des ménages cibles de la SNDR2.

La quantité totale de semences certifiées à produire durant la période de la SNDR2 est évaluée à **51 882 tonnes**. Le conseil agricole, avec la recherche, démontrera l'importance de la semence améliorée sur le rendement et la qualité du paddy et assurera les conseils nécessaires quant à l'utilisation rationnelle des semences, y compris le renouvellement des lots de semences certifiées.

La production des semences certifiées sera organisée au sein des bassins de production autour des centres de conditionnement des semences de Borodo à Kankan, de Koba en Basse Guinée et de Gueckédou en Guinée Forestière. La SNDR veillera à ce que ces centres soient opérationnels et parfaitement intégrés à la filière semence de riz de Guinée.

L'homologation des variétés choisies, le contrôle et la certification des semences seront assurés par les services spécialisés de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). Les semences certifiées seront emballées, marquées et étiquetées selon les prescriptions de la réglementation semencière nationale en vigueur.

Un mécanisme de distribution des semences certifiées sera mis en place par la SNDR impliquant les professionnels semenciers, les vendeurs d'intrants et les producteurs de paddy. Il est prévu la promotion de boutiques d'intrants implantés dans les zones de production rizicole de la SNDR2. Les semences certifiées seront déposées et vendues dans ces boutiques au prix subventionné par l'Etat au même titre que les autres intrants et les équipements agricoles.

Tableau 2: Besoins de semences certifiées de la SNDR2

Année	Superficie SNDR (ha)	Semences certifiées	
		Tonne	Coût USD
2024	500 476	8 341	10 009 512
2025	475 429	7 924	9 508 574
2026	456 604	7 610	9 132 082
2027	439 969	7 333	8 799 370
2028	425 571	7 093	8 511 421
2029	412 989	6 883	8 259 770
2030	401 898	6 698	8 037 961
TOTAL	3 112 935	51 882	62 258 691

4.3.2. Accès aux engrais

En Guinée, une des contraintes majeures au développement de l'agriculture est son faible taux d'utilisation des engrais. Pourtant, l'utilisation correcte d'engrais en riziculture permet de doubler voire de tripler le rendement. Pour atteindre les objectifs fixés par la SNDR2, il est nécessaire de booster davantage les rendements par la fertilisation des sols en mettant les plantes cultivées dans les meilleures conditions d'alimentation.

Si aujourd'hui l'approvisionnement des producteurs guinéens en engrais est essentiellement assuré par des financements du gouvernement à travers la mise à disposition d'engrais à prix subventionnés, il est indispensable d'inciter le secteur privé pour le développement de la filière intrants (production industrielle, commercialisation, logistique, recherche et développement, etc.). Cette incitation passera par l'amélioration de l'accès aux ressources financières, la promotion des achats groupés et/ou la mise en place de subventions via l'exonération de Taxes douanières sur les matières premières. A côté de ces mesures viendront s'ajouter celles relatives à l'amélioration du climat des affaires (accès au foncier, réduction des démarches administratives, garantie de rapatriement des ressources, etc.)

L'objectif étant d'aider les petits exploitants agricoles à accéder à l'engrais du marché à des prix abordables avec la possibilité d'accéder au crédit. Ainsi, pour fertiliser les rizières et accroître significativement les rendements, il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR2 l'acquisition de **77 823 tonnes d'engrais** (NPK et Urée) pour emblaver **3 112 935 ha** pendant la période de la stratégie (cf. tableau 3). Pour le contrôle de l'enherbement qui est l'une des contraintes majeures de la riziculture, **186 776 073 litres d'herbicides** seront fournis aux producteurs (cf. tableau). Ces quantités ont été

évaluées sur la base des doses moyennes suivantes : i) 250 kg d'engrais par hectare, dont 150 Kg de NPK et 100 kg d'Urée, ii) 10 litres d'herbicide par hectare dont 5 litres d'herbicide total/ha et 5 litres d'herbicide sélectif/ha.

Tableau 3: Intrants et coûts

Année	Superficie SNDR2 (Ha)	NPK		Urée		Herbicide Total		Herbicide Selectif	
		Tonne	Coût USD	Tonne	Coût USD	Litre	Coût USD	Litre	Coût USD
2024	500 476	7 507	4 279 066	5 005	3 002 854	2 502 378	15 014 268	2 502 378	37 535 669
2025	475 429	7 131	4 064 915	4 754	2 852 572	2 377 144	14 262 861	2 377 144	35 657 153
2026	456 604	6 849	3 903 965	4 566	2 739 625	2 283 021	13 698 124	2 283 021	34 245 309
2027	439 969	6 600	3 761 731	4 400	2 639 811	2 199 843	13 199 056	2 199 843	32 997 639
2028	425 571	6 384	3 638 632	4 256	2 553 426	2 127 855	12 767 131	2 127 855	31 917 829
2029	412 989	6 195	3 531 052	4 130	2 477 931	2 064 943	12 389 655	2 064 943	30 974 138
2030	401 898	6 028	3 436 228	4 019	2 411 388	2 009 490	12 056 942	2 009 490	30 142 355
TOTAL	3 112 935	46 694	26 615 590	31 129	18 677 607	15 564 673	93 388 037	15 564 673	233 470 092

Par ailleurs, plusieurs actions seront menées sur la mise en place d'un système durable de fourniture d'intrants aux producteurs à des coûts raisonnables. Ces réflexions devront aboutir sur :

- la définition des modalités de la subvention (hauteur de la subvention) de l'Etat, des prix et les remboursements des crédits intrants,
- la mise en place d'un dispositif cohérent et harmonisé d'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles par l'implication effective et la professionnalisation du secteur privé ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière intrants;
- l'analyse des sols⁴ et la proposition de formules de fertilisation adaptées à chaque grand périmètre ;
- le renforcement des capacités techniques des producteurs en matière d'utilisation des semences, engrais et produits phytosanitaires (période, doses, kits de traitement et de protection, etc.).

4.3.3. Aménagements et infrastructures de production

Les plaines et bas-fonds constituent le meilleur potentiel rizicole de la Guinée avec les superficies aménageables estimées à **715 000 ha**. Cependant, ces périmètres sont tributaires des inondations en saison des pluies rendant difficile leurs exploitations.

Ainsi, pour réduire ces contraintes et améliorer la productivité rizicole, il est envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR2, en priorité, **la réhabilitation et l'aménagement partiel de 65 000 ha de plaines et 7 000 ha de bas-fonds** (cf. tableau 4). Ces travaux de réhabilitation et d'aménagement consisteront à protéger les périmètres des inondations par : i) la réalisation ou le renforcement des digues de protection, la réalisation des canaux de

⁴ Service National des sols (SENASOL)

drainage et de colature et ii) le casierage et la réalisation des diguettes de séparation des casiers, la construction des ouvrages de contrôle de l'eau, etc.

La démarche qui sera utilisée pour la réalisation des travaux de réhabilitation et/ou d'aménagement passera par une approche « faire-faire » qui impliquera des entreprises privées dans la réalisation des études techniques et d'impact ainsi que dans la réalisation des travaux. Le choix des cabinets et/ou entreprises se fera à travers un respect strict de la réglementation en matière de passation des marchés.

Tableau 4 : Périmètre à réhabiliter et à aménager

N°	PREFECTURE	SOUS - PREFECTURE	Village	Domaine	Superficie estimée (ha)	Aménagé ou Non aménagé	Type
1	Forécariah	Kaback	Kaback	Plaine de kaback	3017	Oui	Plaine de Mangrove
2	Forécariah	Kaback	Kaback	Kaback 2	3000	Non	Plaine de Mangrove
3	Forécariah	Kakossa	Kakossa	Kakossa	3000	Oui	Plaine de Mangrove
4	Boffa	Koba	Koba	Koba	4000	Oui	Plaine de Mangrove
5	Boffa	Tougnifily	Monchon	Monchon	2400	Oui	Plaine de Mangrove
6	Boké	Bintimodia	Wamounou	Batipon	1100	Oui	Plaine de Mangrove
7	Boké	Kamsar		Kalissa	2000	Non	Plaine de Mangrove
8	Boké	Kamsar	Kabata	Kabata	1500	Non	Plaine de Mangrove
9	Boké	Kamsar	Kassopo	Kassopo	1500	Oui	Plaine de Mangrove
	Sous Total 1				21 517		
11	Tougué	Koin	Koloun	Koloun	7000	Non	Plaine alluviale
12	Koundara	Kamabi	Kamadouki	Seleya	5040	Non	Plaine sèches
13	Koundara	CU	Kandaïda	Wanoumou	5000	Non	Plaine sèches
14	Koundara	Saréboïdo	Sinthan-Barody	Sinthan-Barody	4511	Non	Plaine sèche
	Sous Total 2				21 551		
16	Kouroussa	Komola	Gania	Gania	900	Non	Plaine alluviale
17	kouroussa	Cissela	Lorombo	Tontolimadjan ET Babila	900	Non	Plaine alluviale
18	Kouroussa	Sanguiana	Mandou	Mandou	750	Non	Plaine alluviale
19	Kouroussa	Sanguiana	Karankama	Tambiko	700	Non	Plaine alluviale

2022	Kankan	Batè-Nafadji	Fodékariah Dalaba	Djemerena	1800	Non	Plaine alluviale
2021	Kankan	Moribaya	Bafèlè	Bafèlè	1000	Non	Plaine alluviale
2022	Siguiri	Kintinian	Mankitin	Dantina	2500	Non	Plaine alluviale
2023	Siguiri	Niandankoro	Konoma koura	Konomakou ra	1800	Non	Plaine alluviale
2024	Siguiri	Kintinian	Fifa	Fifa-fara	1500	Non	Plaine alluviale
2025	Mandiana	Sansando	Niamina	Niamina	2000	Non	Plaine alluviale
2026	Mandiana	Sansando	Niamina	Niaminako	2000	Non	Plaine alluviale
2027	Mandiana	Sansando	Kiko	Kiko	1500	Non	Plaine alluviale
2028	Mandiana	Koundian	Koundian Centre	bokolén	1000	Oui	Plaine alluviale
2029	Kérouané	Komodou	Sanankoroni	Fankono	1500	Non	Plaine alluviale
2030	Kérouané	Soromaya	Fanifadou	Fanifadou-Gbérédou	1200	Non	Plaine alluviale
	Sous Total 3				21 050		
2031	Beyla	Moussadou	Sarabedou	Sarabedou	1000	Non	Plaine sèche
2032	Beyla	Fonodou	Fonodou	Yamoe	500	Non	Plaine sèche
	Sous Total 4				1 500		
	Total Plaine				65 618		
2033	Bassin Guéckedou				3500	Non	Bas-fond
2034	Bassin N'Zérékoré				3500	Non	Bas-fond
	TOTAL BAS-FOND				7 000		

Pour la réalisation de ces travaux, il est envisagé de réhabiliter 32 500 ha de plaine, aménager 32 500 ha de plaine et 7000 ha de bas-fonds en Guinée Forestière pour les 7 ans de la stratégie. Ces aménagements vont commencer dès 2024 par les périmètres déjà étudiés par la DNGR et se termineront 2029, c'est-à-dire un an avant la fin de cette stratégie en 2030 (cf. tableau 5).

Tableau 5 : Périmètre à réhabiliter et à aménager

Années	Réhabilitation des plaines		Aménagements sommaires		Aménagement Bas-fond	
	Sup. (ha)	Coût (USD)	Sup. (ha)	Coût (USD)	Sup. (ha)	Coût (USD)
2024	4 875	34 125 000	4 875	24 375 000	1 050	4 200 000
2025	6 500	45 500 000	6 500	32 500 000	1 400	5 600 000
2026	8 125	56 875 000	8 125	40 625 000	1 750	7 000 000

2027	6 500	45 500 000	6 500	32 500 000	1 400	5 600 000
2028	3 250	22 750 000	3 250	16 250 000	700	2 800 000
2029	3 250	22 750 000	3 250	16 250 000	700	2 800 000
2030	00	00	00		00	00
Total	32 500	227 500 000	32 500	162 500 000	7 000	28 000 000

Ces aménagements seront renforcés par la réalisation de 150 aires de battage-séchage dans les plaines, soit une aire pour 500 ha.

4.3.4. Développement de la mécanisation

Une des contraintes de développement de la riziculture guinéenne est liée à la faible mécanisation des opérations culturales. L'utilisation des outillages rumentaires (daba, coupe-coupe, couteaux, etc.) limitent les capacités de production des agriculteurs familiaux pour répondre aux besoins croissants de la population.

Pour relever ce défis et valoriser au mieux le grand potentiel de plaine, il est prévu dans le cadre de cette stratégie d'accompagner la modernisation de la production rizicole par la promotion de la mécanisation dans les grandes plaines. L'approche qui sera développée permettra d'une part d'accéder à la mécanisation à travers les services mécanisés et d'autre part d'acquérir des machines et/équipements agricoles de manière directe. Pour ce qui est de l'accès à la modernisation à travers les services mécanisés, l'ANRG appuiera la mise en place de centres de prestations mécanisés au niveau des pôles de production (soit 44) qui seront entièrement appuyés en équipements et machines agricoles. Les responsables de ces centres seront formés techniquement dans l'utilisation, la maintenance et l'entretien des ces équipements. Pour le choix des machines et équipements agricoles, il sera commandité une étude technico-spécifique pour une meilleure adéquation entre le choix des équipement et la nature des sols. L'accès direct se fera par la mise en relation entre les demandeurs et le FODA. Dans le court et moyen terme la stratégie privilégiera la mise en place de centre de prestation de services mécanisés privés et gérés par des jeunes.

Dans cette perspective, il est prévu l'acquisition de :

- i) **437 tracteurs** en deux phases, soit 219 la première année et le renouvellement à partir de la quatrième année de la stratégie, pour un ratio d'environ un tracteur pour 300 ha;
- ii) **219 moissonneuses-batteuses**, soit un ratio d'environ une moissonneuse-batteuse pour 300 ha ;
- iii) **609 motoculteurs** pour le labour des 7000 ha de bas-fonds qui seront aménagés

- iv) **609 motofaucheuses** pour la récolte des des 7000 ha de bas-fonds qui seront aménagées
- v) **609 batteuses motorisées** pour le riz de bas fonds.

Après l'acquisition de ces équipements, il sera créé une unité de mécanisation autour de chacun des 33 périmètres aménagés. Ces unités seront des entités privées qui seront formées pour assurer les services de préparation de sol et de récolte aux producteurs.

La SNDR facilitera la mise en place d'entreprise de prestation de service en mécanisation en faveur des jeunes. Ces structures seront formées à l'entreprenariat et soutenu pour l'acquisition de divers équipements leur permettant de répondre efficacement aux besoins en mécanisation des riziculteurs de leurs contrées.

4.3.5. Recherche et diffusion de technologies

Les innovations pour l'intensification de la riziculture (variété à haut rendement, itinéraires techniques, aménagements, gestion de l'eau, fertilisation, etc.) sont mises au point par l'IRAG et des institutions de recherche international comme Africa Rice. Cependant, ces innovations sont peu diffusées et adoptées par les riziculteurs guinéens pour améliorer leur productivité qui reste encore très faible.

La SNDR2 développera un partenariat avec l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) pour la conduite de recherches adaptatives pour l'identification, l'introduction, l'expérimentation des variétés de riz locales et exotiques à haut potentiel de rendement et/ou résilientes, ayant une bonne qualité organoleptique, appropriées à l'usage. Il s'y ajoute la nécessité de conduire des recherches sur la mise au point des itinéraires techniques pour l'intensification de la riziculture en fonction des écologies.

Ensuite, l'IRAG assurera la production de semences de prébase et base pour les meilleures variétés retenues en fonction de la diversité des systèmes rizicoles du pays (mangrove, coteaux, plaines alluviales, bas-fond). Le matériel végétal retenu devra être robuste au point de vue résistance aux nuisibles (maladies, ravageurs, adventices), doté de qualités nutritionnelles et plus ou moins précoce pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Les « nouveaux systèmes de culture de riz », efficaces et durables, comme le Système de Riziculture Intensif (SRI)⁵ dans les bas-fonds et plaines seront promus dès le démarrage de la SNDR2. Le SRI permet d'améliorer considérablement

⁵ Le SRI est une combinaison de bonnes pratiques en riz irrigué, dont les principes reposent sur : (i) le repiquage des plants à 10-15 jours, (ii) un seul pied par poquet, (iii) des plants plus espacés pour favoriser le tallage, (iv) fertilisation intégrée avec l'utilisation plus importante de fumure organique, (v) gestion intégrée de l'eau avec intermittence d'irrigation et drainage ; et (vi) le sarco-binage pour contrôler les mauvaises herbes et favoriser l'aération du sol.

les rendements et la résilience, grâce à une meilleure gestion, alternant inondation et drainage des parcelles avec une gestion intégrée de la fertilité des sols et des pratiques agronomiques de repiquage de riz.

Les technologies les plus performantes (semences, itinéraires techniques, etc.), seront diffusées en milieu paysan par le SERPROCA et les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) ayant leur propre dispositif d'appui conseil. Pour la mise à l'échelle des nouveaux systèmes de culture identifiés par l'IRAG, les capacités de ces deux groupes d'acteurs des secteurs publics et privés seront renforcées pour conduire efficacement les activités de transfert de technologie basé sur des approches complémentaires (apprentissage dans des champs écoles et démonstration de thématiques très particulières dans les parcelles paysannes).

4.4. Axe stratégique 3 : Amélioration du traitement post-récolte et de la commercialisation

En Guinée, les riziculteurs sont confrontés aux pertes post-récoltes qui sont de l'ordre de 20 à 30% et aux difficultés de commercialisation des produits agricoles due à l'enclavement des zones de production. Pour faire face à ces contraintes, il est envisagé, dans le cadre de la stratégie, la construction des unités modernes de transformation du riz, l'acquisition des décortiqueuses-épierreuses et des emballages ainsi la construction des pistes pour désenclaver les grandes zones de production et les périmètres rizicoles qui seront aménagés.

4.4.1. Amélioration de la transformation

La transformation du riz en Guinée est une activité qui est essentiellement artisanale dédiée aux femmes rurales qui la réalise en deux étapes : (i) l'étuvage et (ii) le décortilage à la machine ou à la main (pilage dans des mortiers). Cependant, le caractère artisanal de la transformation, caractérisée par le manque d'équipements appropriés, à la pénibilité du travail (exposition au feu et à la fumée), l'utilisation d'une grande quantité d'eau et de bois, la mauvaise qualité du riz étuvé (cuisson et couleur non homogènes, impuretés), rendent difficile le traitement d'une grande quantité de riz avec les qualités exigées par les consommateurs, notamment urbains.

Ainsi, il est judicieux dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR2, de contribuer à l'amélioration significative et à la modernisation de la transformation du riz par l'amélioration de l'étuvage, du décortilage et du conditionnement par la facilitation de l'accès aux équipements, la formations et l'organisation des acteurs.

4.4.1.1. Amélioration des technologies d'étuvage et de décortilage du riz

L'étuvage du riz est la principale forme de transformation du riz en Guinée et concerne 90% du riz local consommé et commercialisé. Les consommateurs guinéens préfèrent le riz local étuvé et reconnaissent en lui de bonnes qualités culinaires, gustatives, digestives et nutritionnelles, même s'il nécessite une durée de cuisson plus importante que le riz blanc importé. De même, le riz étuvé gonfle mieux et apparaît de ce point de vue plus économique pour les ménages que le riz blanc importé, même si ce dernier est toujours moins cher sur le marché.

La SNDR2 contribuera à l'amélioration de la transformation locale du riz par la mise en place de 53 unités de transformation équipées d'étuveuses améliorées, de décortiqueuses-épierreuses, etc.) et leur formation sur les technologies améliorées de transformation du riz, notamment en Guinée Forestière où 7 000 ha de bas-fonds seront aménagés. L'ANRG s'appuyant sur les procédures de marché en vigueur va acquérir ces unités et les rétrocéder sous forme de crédit revolving à des conditions préférentielles aux groupements de femmes pour leur gestion.

4.4.1.2. Construction des mini-rizeries

L'amélioration de la compétitivité du riz local face au riz importé passera nécessairement de la transformation artisanale vers un système semi-industriel de traitement du riz. Il s'agira dans le cadre de la SNDR2 d'acquérir, d'installer et de rétrocéder des mini rizeries en tenant compte de la capacité de production des différents bassins rizières identifiés par la SNDR2. La rétrocession se fera sous forme de crédit à des conditions préférentielles. A cet effet, cinq actions seront menées :

- i) la construction de 44 mini-rizeries dans les périmètres aménagés avec une capacité de traitement de 3 000t/an ;
- ii) la relance et la mise au norme des trois rizeries modernes disponibles dans le cadre d'un partenariat Public-Privé et la structuration autour de ces unités des bassins de production rizicole pour leur approvisionnement
- iii) le renforcement des capacités techniques et managériales des opérateurs des différentes unités
- iv) la promotion de l'agriculture contractuelle pour lever la contrainte de l'approvisionnement en paddy des unités de transformations ;
- v) la réduction du coût de l'énergie à travers la promotion de l'utilisation des équipements faiblement énergivores.

4.4.2. **Amélioration du conditionnement et de la compétitivité**

Les difficultés liées au stockage et la conservation des récoltes constituent des défis majeurs à relever par la SNDR2 dont la mise en œuvre induira une augmentation importante de la production. Ainsi, pour assurer au riz local une meilleure compétitivité face au riz importé, il faudrait bien construire des

infrastructures de stockage adaptées pour la conservation du riz paddy ou du riz net, car une mauvaise conservation peut provoquer la détérioration de la qualité du produit et par conséquent son prix à la commercialisation.

Par ailleurs, en Guinée, le riz local est emballé dans des sacs recyclés de riz importé et ne porte aucune information sur de l'origine du riz, la variété, l'origine écologique (riz de coteau, de plaine, de mangrove etc.) la date de production ou la date de péremption.

La compétitivité du riz est soutenue par sa présentation qui joue un rôle essentiel dans le cadre de l'attraction des consommateurs car un produit mal présenté n'attire nullement pas ; donc, l'emballage constitue un élément majeur dans la mise en marché. Les magasins de stockage à construire seront faites par l'ANRG et rétrocédés aux organisations faitières et/ou aux transformateurs. La gestion de ces infrastructures se fera sous forme privé afin des dégager des ressources nécessaires à leur entretien et réhabilitatio.

Ainsi, pour améliorer le conditionnement et la compétitivité du riz local, les principales interventions prévues porteront sur :

- La construction de 100 magasins de 2 000 tonnes, soit un magasin pour la production de 700 ha ;
- La construction de 44 magasins de 2 000 tonnes de riz net ;
- L'appui au secteur privé pour la construction d'une usine d'emballage de riz ;
- Faciliter l'accès à 15 120 000 sacs pour le riz paddy et 9 828 000 sacs pour le riz net estampillés dans lesquels le riz poli sera ensaché. Ces quantités correspondent à l'emballage de la moitié de la production des périmètres aménagés pour une campagne qui sera traitée par les rizeries
- l'appui à la mise en place de marques de riz local.

4.4.3. Désenclavement des grandes zones de production rizicole

L'un des défis majeurs de la riziculture guinéenne est l'enclavement des zones de production, ce qui ne facilite pas le transfert des produits de récolte des zones excédentaires vers des zones déficitaires ou de grande consommation. Pour pallier cet état de fait et assurer le transfert des récoltes vers les zones de traitement ou de commercialisation, les principales interventions prévues porteront essentiellement sur :

- La réhabilitation de 3 000 km de pistes rurales dans les zones à fort potentiel rizicole ;
- La réalisation de 1 000 mètres linéaires(ml) d'ouvrages de franchissement dans les zones de commercialisation ;
- L'entretien de 1 500 km de pistes rurales ;
- L'entretien de 1 000 mètres linéaires (ml) d'ouvrage de franchissement.

5. PLAN DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNEL ET FINANCIER

5.1. CIBLAGE GEOGRAPHIQUE

Pour la mise en œuvre de la SNDR2, les sites de production et de transformation ont été identifiés en fonction de leur potentiel et ont été classés en bassins de production au niveau des quatre régions naturelles.

On dénombre quatre grands types de bassins en Guinée caractérisés selon les typologies suivantes :

- **Le Bassin Forestier**

Le bassin est composé essentiellement des bas-fonds très adaptés pour les petits aménagements. Ce système représente 10 % des superficies rizicoles du pays. Les rendements se situent entre 1,5 et 2,5 t/ha. La Guinée Forestière comporte la plus importante étendue en bas-fonds, comparativement aux autres régions naturelles du pays. Selon la Direction Nationale du Génie Rural, le potentiel global en bas-fonds pour la zone serait environ de 121 760 hectares dont 5% seulement sont aménagés. Avec les aménagements, l'utilisation d'intrants, des variétés améliorées et l'encadrement technique, le rendement pourrait passer de 3,5 t/ha en 2024 à 7 t/ha en 2030.

- **Le Bassin du Haut Niger**

Le bassin comprend des plaines aménageables qui sont estimées à environ 80 000 ha en Haute Guinée. Il représente 9 % des superficies des terres cultivées en riz et ses rendements varient entre 0,5 tonne et 2 t/ha en fonction des crues des fleuves et de leurs affluents. Avec les aménagements, l'utilisation d'intrants et des variétés améliorées et l'encadrement technique, le rendement pourrait passer de 2,5 t/ha en 2024 à 5 t/ha en 2030.

- **Le Bassin des hauts plateaux du Fouta**

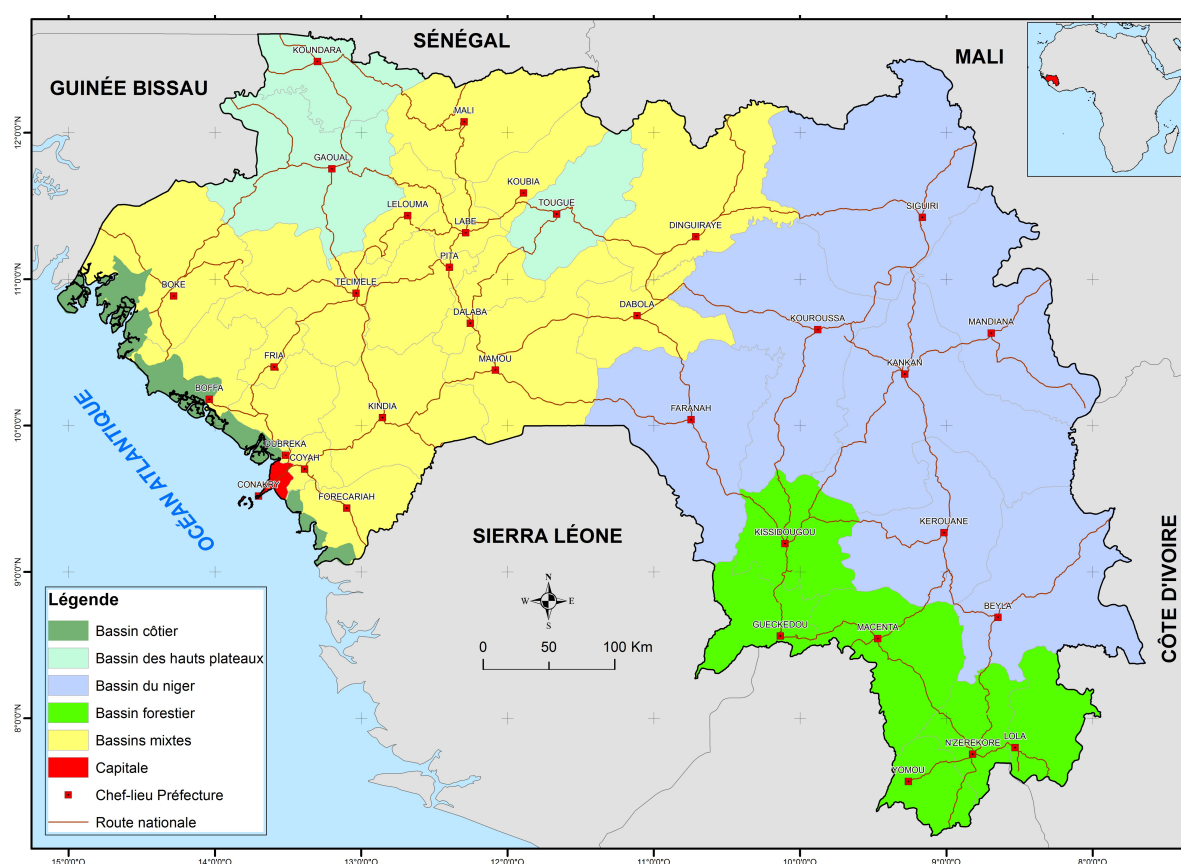
Le bassin comprend des plaines intérieures des hauts plateaux du Fouta Djallon avec trois sous-bassins à savoir : i) la plaine de Koloun, à Koïn, Tougué, pour plus de 10 000 ha, ii) les plaines de Koundara et iii) les plaines de Gaoual. Ces plaines intérieures ne sont exposées aux grandes crues et sont adapté pour les aménagements sommaires (drainage, endiguement, casierage). Elles également adaptées à la grande mécanisation (tracteurs, moissonneuse-batteuse) et l'utilisation appropriée des variétés améliorées et des engrais permettra de passer d'un rendement autour de 2 t/ha à 5t/ha.

- **Le Bassin Côtier**

Le bassin côtier est dominé par la riziculture de mangrove et représente 16% des superficies rizicoles avec des rendements se situant entre 1,5 et 3,5 t/ha.

La fertilité naturelle de ces zones peut être stable si l'eau de mer, riche en limon, est admise dans les parcelles en saison sèche et une bonne pluviométrie en saison pluvieuse pour dissoudre le sel contenu dans le sol. Avec les aménagements, l'utilisation d'intrants, des variétés améliorées et l'encadrement technique, le rendement pourrait passer de 3,5 t/ha en 2024 à 7 t/ha en 2030.

Au niveau de ces bassins de production, les efforts de réhabilitation des aménagements dégradés et de réalisation de nouveaux aménagements doivent être concentrés. Il s'agira également sur ces zones de disponibiliser les intrants nécessaires tout en s'assurant de l'opérationnalisation de l'encadrement rapproché.



5.2. Planification opérationnelle

La grande majorité des ressources financières provient de l'État et de ses partenaires. Dans ce contexte, la planification des interventions est pilotée par l'ANRG et ses démembrements pour coordonner les investissements de la SNDR2. La planification opérationnelle de la SNDR2 indique les orientations à suivre et les volumes d'activités à mettre en œuvre par thématiques à savoir :

- **Les infrastructures**

Pour les infrastructures de plaines, ce sont 65 618 ha qui seront aménagés contre 7 000ha pour les infrastructures en bas-fonds.

En première année, ce sont 15% de ces domaines qui seront mis en valeur, 25% en seconde année, 30% en troisième année, 15% en quatrième année et 15% en cinquième année.

Les coûts d'aménagement ont été évalués sur la base de 10 000\$US et ceux du réhabilitation à 8 000\$US.

- **Les pistes rurales**

Il a été retenu de réhabiliter 3 000 km à raison de 7 000\$US par km et l'entretien de 1 500km à raison de 3 000\$US par km.

Aussi, de réaliser 1000 ML d'ouvrage à raison de 3 000\$US par ML et de réhabiliter 1 000 ML à raison de 2 000\$US par ML⁶.

- **Les magasins de stockage**

En complément de ce que les projets sont en train de faire, la SNDR2 réalisera des magasins de stockage.

A cet effet, un magasin d'une capacité de 2 000-3 000 tonnes sur chaque 1 000 ha soit 92 magasins pour les plaines et 8 magasins pour les bas-fonds. Il s'y ajoute la construction de 44 magasins pour le stockage du paddy.

Les magasins seront construits sur la base de 70 000\$US/unité.

- **Les Aires de séchage/battage**

Au total, ce sont 125 aires de séchage pour les plaines et 25 pour les bas-fonds soit, une aire de séchage pour 1 000 ha. Les aires de séchage seront construites sur la base de 46 000\$US/unité.

- **L'acquisition des équipements**

Au total, ce sont 219 tracteurs de 90 cv qui seront acquis à raison de 50 000\$US par unité et 109 moissonneuses batteuses à raison de 50 000\$US/unité.

Pour la transformation, 44 mini rizeries seront acquises pour une capacité de transformation de 3 000t/an soit la production de 1 500ha. En 8 heures de travail par jour, chaque unité transformera 16t/j. une unité coûtera 52 000\$US.

⁶ ML : mètre linéaire

Concernant les bas-fonds, pour 15 jours de travail par mois, un motoculteur travaillera 45 jours tous les 36 mois. Pour la mise en œuvre des 7 000 ha de bas-fonds prévus en Guinée Forestière, ce sont 304 motoculteurs qui seront acquis. Pour la récolte dans les bas-fonds, il a été retenu d'acquérir 304 de motofaucheuses. Il a été convenu que chaque engin pourra faucher 1/2ha par jour. Pour 3 500\$US par unité. Chaque engin travaillera 23 ha soit 7 000h/23 ce qui donnera 304 motofaucheuses au total.

Pour le traitement des récoltes des 7 000ha de basfonds, il est nécessaire d'acquérir 26 unités. Le temps de travail d'un engin étant de 8h/j avec 6 mois de travail dans l'année, les 26 unités transformeront 800t/an. Le coût d'une unité est de 5 800\$US. Chaque unité sera équipée d'une épierreuse.

Pour l'emballage du riz paddy et le riz net, des sacs de 50kg sont prévus et il sera question d'acquérir des sacs estampillés pour la traçabilité du riz mis sur le marché. Ils seront acquis à 0,5\$US/unité.

- **L'acquisition des intrants**

L'acquisition du NPK a été calculé à raison de 150kg/ha et l'urée à 100kg/ha. Le prix d'acquisition du NPK à 570\$US/t et l'urée à 600\$US/t.

Quant aux semences, elles seront acquises à 1 200\$US/tonne.

Au total, la SNDR2 accompagnera la mise en œuvre des 50% des superficies totales.

5.3. Planification financière

Le coût de mise en œuvre de la stratégie est estimé à **1 055 489 424 USD**, soit **8 963 959 356 399 GNF**⁷. Les intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) représentent 41% de ce montant, les infrastructures agricoles (aménagements hydroagricoles, pistes rurales) 42%, les équipements agricoles et de post-récoltes, 7%. La Coordination de la SNDR2, les études et le transfert de technologies, 9% (cf. tableau 6).

Tableau 6 : Coûts de la SNDR2

⁷ 1 USD = 8 492, 7041 (taux BCRG, du 16 octobre 2023)

N°	Désignation	Unités	Quantités	PU	Coût (USD)	%
1	Intrants agricoles					
	Semences	Tonne	51 882	1 200	62 258 691	
	NPK	Tonne	46 694	570	26 615 590	
	Urée	Tonne	31 129	600	18 677 607	
	Herbicide total	Litre	15 564 673	6	93 388 037	
	Herbicide sélectif	Litre	15 564 673	15	233 470 092	
	Sous-Total 1				434 410 017	41
2	Infrastructures agricoles					
	Aménagement sommaire des plaines	Ha	32 500	5 000	162 500 000	
	Réhabilitation des plaines	Ha	32 500	7 000	227 500 000	
	Aménagement des bas-fonds	Ha	7 000	4 000	28 000 000	
	Réalisation des pistes	Km	3 000	7 000	21 000 000	
	Entretien piste	Km	1 500	3 000	4 500 000	
	Réalisation des ouvrages	Ml	1 000	3 000	3 000 000	
	Entretien des ouvrages	Ml	1 000	2 000	2 000 000	
	Sous-Total 2				448 500 000	42
3	Equipements agricoles et post-récoltes					
	Tracteur	Nbre	437	50 000	21 872 667	
	Moissonneuse-batteuse	Nbre	219	50 000	10 936 333	
	Mini rizerie	Nbre	44	25 000	2 274 757	
	Motoculteur	Nbre	609	4 500	2 739 130	
	Motofaucheuse	Nbre	609	3 500	2 130 435	
	Batteuse motorisée	Nbre	609	3 000	2 130 435	
	Décortiqueuse + Epiereuse	Nbre	53	5 800	304 500	
	Embalage riz Paddy 50 kg	Nbre	15 120 000	0,50	7 560 000	
	Embalage riz net 50 kg	Nbre	9 828 000	0,50	9 828 000	
	Magasin de stockage	Nbre	144	70 000	10 080 000	
	Aire séchage-battage	Nbre	150	46 000	6 900 000	
	Usine d'emballage	Nbre	1	2 000 000	2 000 000	
	Sous-Total 3				78 756 257	7
	TOTAL				961 666 275	
	Coordination, études, transfert d'innovations (10% total)				96 166 627	9
	COUT TOTAL SNDR2				1 057 832 902	100

La mobilisation des moyens financiers sera fonction du plan de financement de la SNDR2 à travers des ressources internes et externes.

Les opportunités de financement sont à rechercher d'une part du côté des acteurs institutionnels et d'autre part du côté des acteurs du secteur privé. Pour ce qui est des acteurs institutionnels, l'Etat à travers sa volonté d'appuyer le développement de la filière pourrait augmenter la part allouée à la filière dans le budget national. A cela s'ajouteront les appuis à venir et en phase de démarrage les apports des partenaires techniques et financiers.

Concernant le secteur privé tant national qu'international, avec l'amélioration de l'environnement des affaires, des projets sont en cours de démarrage ou en formulation afin de réduire les risques de financements de la filière et ainsi favoriser une meilleure implication des privés dans la chaîne de valeur riz.

La planification financière sera élaborée et suivie annuellement par les organes de pilotage de la SNDR2 mis en place.

5.4. MECANISME DE FINANCEMENT

Le mécanisme de mobilisation des ressources pour financer la SNDR2 reposera sur les axes suivants : i) le budget national ; ii) les prêts et subventions internationales ; iii) les investissements du secteur privé ; iv) le financement participatif et microcrédit ; v) les taxes et redevances agricoles ; vi) l'amélioration de l'attractivité de la filière riz et vii) la levée de fonds à l'échelle internationale.

Ce mécanisme de mobilisation des ressources sera soutenu par un plan de communication permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein de la filière.

- **Financement gouvernemental**

L'Etat allouera des ressources budgétaires annuelles pour soutenir la mise en œuvre de la SNDR2. Cela inclura des investissements dans la recherche et le développement, les infrastructures agricoles, la formation des producteurs, la distribution de semences de qualité et d'engrais. Des mesures seront initiées pour faciliter l'amélioration des taux d'absorption budgétaire.

- **Prêts et subventions internationales**

Des prêts et des subventions seront sollicités auprès des partenaires techniques et financiers Multilatéraux et bilatéraux pour financer la SNDR2. Ces fonds seront utilisés par le biais de projets spécifiques visant à améliorer la productivité rizicole, la chaîne de valeur du riz et la souveraineté alimentaire en riz.

- **Investissements du secteur privé**

Les investisseurs privés, y compris les entreprises agroalimentaires, les coopératives agricoles et les institutions financières, seront encouragés à investir dans le secteur rizicole. Cela peut se faire grâce à des incitations telles que des avantages fiscaux, des partenariats public-privé, des garanties de prêts ou des subventions pour les projets agricoles.

- **Financement participatif et microcrédit**

Les petits producteurs peuvent accéder au crédits (intrants, équipements, financement) par le biais du FODA, de la SIGUCODA, de mécanismes de microcrédit et de financement participatif. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions de microfinance peuvent jouer un

rôle clé en fournissant des prêts à faible coût et des formations pour soutenir les producteurs.

- **Taxes et redevances agricoles**

L'Etat initiera des taxes sur les importations de riz pour protéger la production nationale et générer des revenus pour contribuer au financement de la stratégie.

- **Amélioration de l'attractivité de la filière riz**

Des mesures incitatives seront offertes par l'Etat aux investisseurs du secteur privé qui s'engagent à investir dans la production, la transformation ou la distribution de riz produit localement. Ces incitations peuvent prendre la forme de réductions d'impôts, d'exonérations fiscales ou d'autres avantages financiers.

- **La levée de fonds à l'échelle internationale**

L'Etat organisera un ou des business meeting pour rechercher des fonds auprès de donateurs internationaux, d'organisations de développement agricole et de fondations philanthropiques qui sont intéressés par la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Ces financements seront utilisés par le biais de programmes opérationnels qui découlent de la SNDR2.

5.5. Suivi-évaluation de la SNDR2

Un mécanisme de suivi-évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Il comporte les outils de suivi-évaluation, les rapports bilans et les rapports d'évaluation.

- **Outils de suivi et d'évaluation** : ce sont : le cadre logique, le cadre de performance, les rapports trimestriels et le bilan annuel.
- **Bilan annuel** de mise en œuvre du PTBA qui sera préparé et présenté à l'ensemble des parties prenantes de la SNDR2 et validé par le comité de pilotage. Les différents rapports bilans seront capitalisés et serviront d'éléments de base pour les évaluations à mi-parcours et finale.
- **Evaluation de la campagne rizicole** : il s'agira d'un dispositif de collecte et d'analyse des données sur la production, les rendements, la commercialisation (marchés, volumes, les prix), la consommation, l'importation et l'exportation du riz. Ce dispositif sera mis en place en collaboration avec l'Agence Nationale. Ces résultats seront structurés

dans un système d'information sur le riz qui aidera au pilotage de la SNDR2.

- **Evaluation de la SNDR** : trois missions de terrain sera conduit, deux à mi-parcours et une finale. La première mission d'évaluation à mi-parcours interviendra après deux ans de mise en œuvre de la stratégie. Elle permettra de réajuster au besoin les objectifs et les cibles.

L'évaluation finale quant à elle sera réalisée à l'échéance de la stratégie. Les résultats de cette évaluation serviront à l'élaboration d'autres documents de référence.

Le dispositif de suivi évaluation qui sera mis en place sera articulé à celui développé par la CARD notamment en intégrant dans le dispositif de suivi les indicateurs de base de la coalition et en organisant la revue annuelle de la mise en œuvre de la SNDR pour une meilleure rédition.

5.6. GESTION DES RISQUES

Concernant les risques éventuels qui pourraient survenir et grever ainsi l'atteinte des objectifs de la stratégie ceux identifiés et analysés sont jugés Négligeables de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats.

Bien que l'appréciation global soit négligeable, il n'en demeure pas moins que des mesures de mitigation ont été identifiées. La synthèse des risques avec les mesures d'atténuation est donnée ci-après :

- **L'instabilité sociopolitique et institutionnelle**

La dégradation du contexte sociopolitique est un risque qui peut compromettre la réussite de la SNDR2 en cette période de transition. La stabilité de ce dernier est déterminante pour l'adhésion des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financières.

La promotion de la bonne gouvernance, basée sur le principe de la subsidiarité, le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la mise en place d'un système d'audit et de contrôle permanent, l'alignement et l'harmonisation des interventions des PTF devront permettre de réduire les risques des écarts de gestion budgétaire.

- **La faible adhésion des parties prenantes**

La mise œuvre de la SNDR2 fait intervenir l'ensemble des acteurs du monde rural. De ce fait la coordination et la communication s'avère indispensable

afin que toutes les parties prenantes se l'approprient et puissent jouer leurs rôles.

- **La mobilisation des ressources financières**

La faible mobilisation des ressources pourrait compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie. La contribution du budget de l'Etat ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins. Les contributions des PTF sont fortement tributaires de l'environnement économique international marqué par des crises socio-économiques et financières susceptibles d'affecter les capacités de mobilisation des ressources financières pour la stratégie.

- **L'enclavement des sites de production**

Le développement des voies d'accès aux sites majeurs de culture du riz est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. Aussi des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation des voies d'accès.

- **La Question foncière**

L'insécurité foncière est source de conflits entre acteurs, et constitue un climat défavorable pour les investissements. L'application de la loi sur le foncier à travers ses textes d'application est une condition à la sécurisation des producteurs rizicoles et des entrepreneurs privés.

- **Les aléas climatiques**

Le secteur agricole est vulnérable aux effets du changement climatique. Les impacts négatifs de ce dernier sur l'environnement et sur les ressources en eau sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie.

- **Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants**

Les infrastructures liées à la SNDR 2 devront avoir une durée de vie en lien avec les normes techniques appliquées. Leur construction dans laquelle interviennent les entreprises privées doit être suivie avec rigueur pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages.

- **La faible prise en compte des femmes et des jeunes**

La forte implication des femmes et des jeunes dans la riziculture est indispensable pour l'atteinte des objectifs de la SNDR 2. Ainsi, ils doivent être étroitement associés à toutes les actions. Des actions discriminatoires positives en faveur de la femme et des jeunes s'avèrent donc nécessaire.

5.7. Impacts et Durabilité

5.7.1.1. Impacts

La mise en œuvre de la stratégie aura des impacts dans le développement socio-économique du pays. En effet, sur le plan économique avec la stratégie on notera une augmentation de la couverture des besoins de consommation de riz de l'ordre de 70 % en 2025 et de 122 % à l'horizon 2030 et permettra d'améliorer la balance commerciale en procurant des gains de devises équivalents à 700 millions de \$US.

Par ailleurs, le secteur privé sera fortement impliqué et près de 100 nouvelles unités de transformation (toute taille confondue) seront créées en plus de celles déjà existantes et contribueront à la réduction de la pauvreté, à une croissance forte et inclusive de l'économie nationale et à l'élargissement de l'assiette fiscale. Au total, ce sont près de 300 000 nouveaux emplois seront créés dans la filière au profit majoritairement des jeunes et des femmes.

Sur le plan social, les mesures de discrimination positive vis-à-vis des femmes (octroi de parcelles aménagées, subvention des unités d'étuvage, etc.) leurs permettront d'augmenter leurs revenus et ainsi améliorer les conditions d'accès aux services sociaux de base. De petites et moyennes entreprises communautaires et familiales seront créées avec pour impact l'amélioration de leurs revenus et ceux des autres acteurs de la chaîne de valeur riz. Les différents résultats de la stratégie contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durables (ODD) 1, 2, 5, 8, 9 et 12.

5.7.1.2. Durabilité

La stratégie retenue pour une durabilité des actions mises en œuvre repose principalement sur : i) la concentration de l'Etat sur son rôle régalien, ii) une plus grande implication du secteur privé dans la chaîne de valeur riz et iii) une approche par la demande sous-tendue par une contractualisation des acteurs de la filière.

Concrètement, s'agissant des aménagements structurants, l'Etat contribuera directement ou appuiera le secteur à l'obtention de prêts concessionnels pour accélérer la cadence.

Pour garantir le développement durable du capital humain, la stratégie va s'appuyer sur l'encadrement et le renforcement des compétences, il se fera selon le principe de l'inter relation, qui repose sur le fait que l'encadrement sera un relai entre la recherche et les producteurs. A cet effet, l'encadrement facilitera d'une part le transfert des technologies générées par la recherche auprès des producteurs à travers les champs écoles et d'autre part, la remontée des préoccupations des producteurs au niveau de la recherche en vue de les résoudre.

S'agissant de l'acquisition des équipements tant pour la modernisation de la production que pour la transformation, il sera d'une part promu l'accès aux équipements à travers les services ou le crédit et d'autre part procédé au renforcement des capacités techniques et managériales des personnes en charge de la gestion des équipements.

Pour ce qui est des actions à l'aval de la filière, la stratégie de la SNDR II est bâtie sur l'implication du secteur privé dans le développement de la riziculture pour réussir la durabilité. Dans ce cadre, l'Etat devra accorder une subvention au secteur privé et leur faciliter l'accès au crédit. En revanche, le secteur privé devra générer des ressources afin de prendre progressivement la relève de l'Etat, ce qui va en droite ligne avec la politique agricole du gouvernement Guinéen.

6. CONCLUSION (à étoffer)

L'élaboration du Document de Stratégie de Développement de la Riziculture traduit la volonté du Gouvernement Guinéen de mettre en cohérence, les politiques et stratégies sectorielles avec la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) et de faire de la riziculture un des leviers pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays qui dispose d'un potentiel rizicole important. La SNDR se veut le cadre de toutes les interventions visant l'exploitation et la valorisation de ce potentiel.

Ainsi pour atteindre les objectifs de la PNDA, la stratégie prévoit la production de près de 5 millions de tonne de paddy. Pour ce faire, il sera procédé à la production de paddy sur 693 381 ha dont 72 000 ha de plaine et bas fonds aménagés. 621 381 ha seront aussi emblavés en riz pluvial dans les exploitations familiales. Il sera également promu la modernisation et l'intensification des systèmes de production à travers l'octroi de 92 875 tonnes. En ce qui concerne les fertilisants et les produits phytosanitaires, les quantités estimées pour l'atteinte des objectifs de la SNDR2 sont 55 737 tonnes d'urée, 83 605 tonnes de NPK, 27 868 000 litres d'herbicides.

Pour ce qui est de l'amélioration à l'accès des machines et aux équipements agricoles, l'accent sera mis d'une part sur l'accès à la propriété et d'autre part l'accès à la prestation (service de prestation privé). Ainsi, il sera mis en place quarante-quatre (44) centres de gestion mécanisés (soit 1 dans chaque grand périmètre de production rizicole).

Pour l'accès aux équipements et machines agricoles, il sera facilité l'acquisition de 437 tracteurs (dont 30% seront réparés), 609 motoculteurs, 219 moissonneuses batteuses, 609 batteuses motorisées et 609 motofaucheuses.

La production de paddy sera transformée grâce à l'implantation de 100 d'unités de transformation moderne avec la possibilité d'appuyer la mise au norme de 94% de décortiqueuses.

Pour terminer, le circuit de distribution et de commercialisation sera amélioré à travers l'appui à la réalisation d'infrastructures de commercialisation, la mise à norme des infrastructures de stockage et la définition d'un label riz local de Guinée.

Les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté politique soutenue de la part du

Gouvernement pour la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires.

A côté des impacts, il est attendu un retour sur investissement de plus de 400% après 7 années de mise en œuvre du projet.

Le succès de la stratégie dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre. L'appropriation du document de stratégie par les acteurs aux divers niveaux en particulier les riziculteurs et les collectivités territoriales d'une part, et la décision d'opérateurs économiques d'investir dans la filière d'autre part, sont également essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

ANNEXE 1 : Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens/sources de vérification	Hypothèses(H) / Conditions critiques (R)
Objectif global du projet : contribuer à une augmentation soutenue et durable de la productivité rizicole pour assurer l'autosuffisance alimentaire et résorber le déficit de la balance commerciale du riz			
OS1 : Améliorer le cadre organisationnel	Taux d'efficacité et d'efficience de mise en œuvre de la SNDR supérieur à 90%		
OS 2 : Accroître durablement la productivité rizicole	Taux de couverture de la demande nationale par le riz local est strictement supérieur à 100%	Rapports de la Stratégie, ANASA, INS, FAO STAT, Rapport de la DNA, SNCPA	Instabilité politique Aléas climatiques
OS3: Améliorer la transformation, l'accès aux marchés et la compétitivité du riz local	Au moins 90% du riz produit respecte les normes de qualité définies dans la chartre de la qualité du riz local		
R1.1 : ANRG est mis en place	Une Agence en charge du riz mis en place et fonctionnelle	Décret portant création de ANRG	Volonté politique
R1.2 : l'interprofession riz est mis en place et fonctionnelle	Une interprofession riz mis en place et fonctionnelle	Acte de création Rapport annuelle des activités de l'interprofession	Faible capacité de ressources financières
R1.3 :les capacités techniques et opérationnelles des nouvelles structures mis en place sont renforcées	Au moins 90% des besoins financiers de fonctionnement des nouvelles structures mobilisées	Rapport du DRH Rapport annuel de l'ANRG	Absence de volonté politique

	Au moins 90% des besoins en personnels de nouvelles structures satisfaites Au moins 5 sessions de formations techniques organisés annuellement au profits du personnel des nouvelles structures	Contrat de recrutement Rapport de formation	
Résultat 1.4. : La défense des intérêts des acteurs de la CVR est assurée	Réduction du nombre de conflits Augmentation de 30% du niveau de revenu de tous les acteurs	Rapports de la stratégie et rapports de l'INS	Faible volonté des acteurs
Résultat 2.1. L'eau de production est maîtrisée	D'ici 2030, au moins 72 000 Ha de plaines aménagées	Rapport de la Stratégie et de la DNGR	Non adhésion du secteur privé Non-respect des normes Insécurité foncière
Résultat 2.2. La demande en riz est satisfaite	-Passer d'une production de 2 219 886,10 tonnes en 2017 à au moins 5 000 000 tonnes de paddy en 2030 ; Relever le taux d'utilisation de semences certifiées de 12 à 100% en zone aménagé et de 50% en dehors des périmètres aménagés.	Rapports de campagne de la DNA et de l'ANASA	La concurrence déloyale du riz importé Insécurité foncière
Résultat 2.3. L'accès aux équipements et machines agricoles est réalisé	Au moins 1 tracteurs pour 300 Ha et 1 moissonneuse batteuses pour 300 Ha -Faire passer le rendement moyen du riz des périmètres aménagés, passant de 2,5 t/ha en 2024 à 5 t/ha en 2030 ; -Faire passer le rendement en dehors des	Rapports de la DNA et de l'ANASA	Non implication du secteur privé Non adaptation des équipements et machines agricoles aux écosystèmes

	périmètres aménagés, passant de 1,5 t/ha en 2024 à 2,5 t/ha en 2030 ;		
Résultat 2.4. : Les techniques facilitant l'intensité culturale sont promues	D'ici 2030 faire passer le taux d'intensité de 1 à 1,3	Rapport de la DNA, ANPROCA	Non maîtrise des itinéraires techniques
Résultat 2.5. Un réseau national de fabricants, distributeurs maintenanciers et de services après-vente est mis en place	Au moins un de réseau est mis en place et fonctionnel dans les bassins de production (44)	Rapport de l'étude, DNA(DIMA)	Non adhésion des acteurs
Résultat 2.6. La mécanisation de la récolte est promue	85% de production de riz sont récoltées par les moissonneuses batteuses	Rapports d'enquêtes	Facteurs climatiques Faible adhésion des producteurs
Résultat 2.7. Les récoltes sont conservées selon les normes	Au moins 144 magasins construits et équipés, 98% du riz conservé sont dans les normes	Rapports de contrôle de qualité, d'études et de suivi	Non-respect des normes de construction des infrastructures de stockage et de conservation
Résultat 3.1. 20% du paddy est étuvé	Au moins 1 million de tonne de paddy est étuvé par an	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG	Faible adhésion des étuveuses Coûts élevés de l'énergie
Résultat 3.2. 80% du paddy est transformé dans les rizeries	Au moins 4 millions de tonne de paddy sont transformées	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG	Faible adhésion des riziculteurs Coûts élevés de l'énergie
Résultat 3.3 : La qualité du riz transformé est assurée	100 rizeries installées et de décortiqueuses mises à niveau	Rapport de suivi de la DNA	Faible adhésion des transformateurs

Résultat 3.4 : L'approvisionnement des unités de transformation en paddy est assuré	5 millions de tonne de paddy sont transformées d'ici 2030	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG	Faible adhésion des acteurs Facteurs climatiques
Résultat 3.5 : La commercialisation du riz transformé est assurée	75% des offres sur le marché est assuré par le riz de Guinée d'ici 2030	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG	Manque de fonds de roulement Instabilité politique
Résultat 3.6 : Les besoins en riz sont satisfaits à 80% par le riz de Guinée	Le taux de couverture de la demande par le riz de Guinée est supérieur ou égal à 80%	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG	Aléas climatiques Non-respect des critères du consommateur
Résultat 3.7 : Un prix rémunérateur est assuré	Augmentation de 10% des marges des acteurs en aval de la filière	Rapports d'enquêtes et de suivi du SIPAG	Instabilité des prix internationaux
Résultat 3.8 Les visites d'échange et fora sont organisés	Evolution du niveau d'investissement privé dans le secteur	Rapports de la stratégie et de l'APIP	Faible volonté des acteurs L'absence de site d'accueil
Résultat 3.4. : La défense des intérêts des acteurs de la CVR est assurée	Réduction du nombre de conflits Augmentation de 30% du niveau de revenu de tous les acteurs	Rapports de la stratégie et rapports de l'INS	Faible volonté des acteurs
Activités	Financement : 1 057 832 902 US\$		Ressources humaines, financières et matériels disponibles en temps et en quantité

